

Séance de la soirée du 16 juin 2020

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : **GEORGES LANMAFANKPOTIN**, président

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RESTAURATION DU RÉSERVOIR BEAUDET
À VICTORIAVILLE**

VOLUME 1

Séance tenue le 16 juin 2020 à 19 h 30

Par visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 16 JUIN 2020

MOT DU PRÉSIDENT.....	1
LECTURE DE LA DEMANDE DE CONSULTATION PUBLIQUE, M. CÉDRIC ALLAIRE.....	10
PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET, M. JOËL LAMBERT.....	12
PÉRIODE DE QUESTIONS	23
M. JEAN-FRANÇOIS PINARD.....	
M. CÉDRIC ALLAIRE.....	34
M. GUILLAUME ALLAIRE.....	39
PRÉSENTATIONS	36
GROUPE CONSEILS AGRO BOIS-FRANCS, Mme CÉLIA DUQUESNAY.....	
VILLE DE VICTORIAVILLE, M. MATHIEU LEMAY.....	42
ORGANISME DE CONCERTATION POUR L'EAU DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE NICOLET (COPERNIC), Mme KARINE DAUPHIN.....	57
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	47
M. GHISLAIN BOULANGER.....	
M. LUC LEMIEUX.....	60
MOT DE LA FIN.....	67

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 JUIN 2020, À 19 H 30

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première séance de consultation ciblée sur le *Projet de restauration du réservoir Beaudet à Victoriaville* par la Ville de Victoriaville.

Compte tenu du contexte actuel entourant la COVID-19 et les mesures particulières qui s'appliquent, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous a demandé d'adapter nos pratiques afin de tenir nos processus d'information et de consultation publiques en tout respect des consignes émises par la santé publique. C'est pourquoi nous tenons les séances sur Internet. Sachez toutefois que les séances de consultation ciblée seront disponibles en différé dans le site Web du BAPE et sur Facebook. Elles seront également télédiffusées en différé sur les ondes de TVCBF, la télévision communautaire des Bois-Francs, à compter du jeudi 18 juin à 19 h 30.

Quelques petites précisions avant de commencer. Je vous informe du fait qu'un décalage est possible entre ce qui se déroule en direct ici, dans nos bureaux, et ce qui est retransmis sur Internet; c'est normal. Il se peut aussi qu'il y ait un petit délai avant que vous voyiez apparaître la personne lorsque l'on change d'intervenant, mais ne vous inquiétez pas, l'image reviendra après quelques secondes.

Je me présente, Georges Lanmafankpotin, je suis membre du BAPE et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette. À ce titre, j'anime la séance publique, les questions et réponses me sont adressées et je les redirige aux personnes concernées. Je pose aussi mes questions afin d'accomplir le mandat donné au BAPE par le ministre.

Pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet, je vous invite à vous inscrire dès maintenant au registre disponible dans la page relative au dossier sur notre site Web et par téléphone au 1-800-463-4732 poste 6. Nous vous invitons à suivre les consignes transmises dans la boîte vocale, s'il vous plaît. Par la suite, un membre du personnel communiquera avec vous par téléphone pour valider certains détails et vous transmettre des informations sur votre intervention en direct devant la commission.

Par ailleurs, sachez que ce registre est ouvert depuis hier, à midi. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription.

La commission a le souci d'écouter toute personne qui souhaite se faire entendre sur le projet, malgré les défis technologiques actuels.

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre, le 11 mai dernier. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Philippe Bourke :

« En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le cinquième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi, je donne mandat au BAPE de tenir une consultation ciblée concernant le projet de restauration du réservoir Beaudet à Victoriaville et de me faire un rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

Cette consultation devra cibler spécifiquement les sujets entourant les questionnements et préoccupations qui m'ont été transmis, soit l'identification des processus d'érosion des berges de la rivière Bulstrode menant à un apport sédimentaire dans le réservoir Beaudet ainsi que les stratégies possibles quant au financement d'actions afin de réduire cet apport dans le réservoir et par le fait même d'améliorer la stabilisation des berges, tant en bordure de la rivière Bulstrode qu'en amont du réservoir Beaudet. Plus spécifiquement pour ce dernier point, pourra aussi être abordée la justification de recourir uniquement au dragage du réservoir Beaudet plutôt que d'y prévoir également les interventions nécessaires dans les principaux foyers d'érosion de la rivière Bulstrode.

Et c'est signé : Benoit Charette. »

Je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

De plus, la commission examine, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, qui englobe les aspects écologique, social et économique.

Dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la Loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable à leur démarche d'analyse.

Par ailleurs, l'article 6.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement accorde au commissaire mandaté pour mener la présente enquête que je suis les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. En outre, je me suis engagé à respecter le code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Ainsi, la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant la participation pleine et entière. C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve donc le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles. Respecter ces règles permet un dialogue serein et constructif et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet. Cette commission d'enquête effectue l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec.

Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à consulter le site Web du BAPE ou du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le mandat de la commission d'enquête a débuté le 15 juin dernier et sera d'une durée maximale de trois mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 14 septembre 2020.

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, selon nos règles de procédures.

Je présenterai la commission et l'équipe qui l'assistera, l'initiateur du projet et les personnes-ressources invitées, puis le requérant sera invité à exprimer les motifs de sa requête. La demande de consultation publique sera par la suite rendue publique par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le registre des évaluations environnementales, entre autres accessible par le site Web du BAPE. Enfin, j'inviterai le représentant de l'initiateur du projet à décrire les grandes lignes de son projet. Une pause de 15 minutes suivra la présentation du projet.

Au retour de la pause, les interventions du public s'effectueront selon l'ordre d'inscription. Pour assurer un bon fonctionnement et permettre à tous de participer, deux questions ou commentaires seront permis par intervention. Vous pourrez toutefois vous inscrire à nouveau au registre. Deux

mémoires seront également présentés plus tard dans la soirée.

La consultation ciblée donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur du projet ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources. Les personnes-ressources sont des ministères ou des organismes que la commission a identifiés comme étant susceptibles de recevoir des questions du public ou de la commission. La consultation ciblée permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets, pour permettre à tous de se forger une opinion éclairée sur le projet.

Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement. Ils deviendront accessibles dans le site Web du BAPE.

La consultation ciblée sert également à recevoir les opinions des participants ou leurs réactions à une réponse donnée par l'initiateur du projet ou une personne-ressource. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête.

Une séance est prévue demain soir.

Il y a trois manières de s'exprimer dans le cadre des travaux : déposer un mémoire avec présentation, vous aviez jusqu'au 11 juin pour nous les faire parvenir; déposer un mémoire sans présentation, vous avez jusqu'au 2 juillet à 16 h pour le faire; faire une présentation verbale sans déposer un mémoire, tout au long des séances.

Après les séances publiques de la consultation ciblée, la commission pourrait poser des questions par écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. Vous pourrez également nous faire parvenir vos questions jusqu'au 2 juillet. La commission compte recevoir les réponses dans un délai de 48 heures. Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles dans le site Web du BAPE.

Comme je l'ai mentionné précédemment, vous aurez jusqu'au 2 juillet également pour déposer votre mémoire sans le présenter. Si la commission a des questions particulières à la suite de la lecture d'un mémoire déposé sans présentation, elle se réserve le droit de convoquer les auteurs à une conférence téléphonique à distance qui serait alors enregistrée. L'enregistrement intégral de cette conversation éventuelle sera déposé sur la page Web de la commission.

De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté sur le site Web du BAPE et dans le registre des évaluations environnementales du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements

climatiques.

Par ailleurs, ce qui est dit en séance publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE environ une semaine après la fin des séances de la consultation ciblée. Aussi, la webdiffusion des séances publiques sur le site Web sera disponible en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport.

Mentionnons également que le BAPE a récemment créé une page Facebook pour mieux informer le public intéressé à ses travaux. Cette page vise à informer le public des différentes étapes franchies par nos commissions en cours, à partager de l'information liée au BAPE, et aussi à recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble. Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du BAPE ne seront pas considérés sur cette page Facebook. Vos préoccupations et vos opinions sont importantes, et pour que la commission les considère, vous devez vous rendre sur notre site Web et suivre les indications pour communiquer avec la commission.

Voici comment nous allons procéder ce soir. Comme mentionné plus tôt, le registre est ouvert dans notre site Web et par téléphone au 1-800-463-4732, poste 6. Vous pouvez vous inscrire pour vous adresser à la commission. Les gens seront appelés dans l'ordre de leur inscription. Deux questions seront admises par intervention, sans sous-question. Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre. Vous pouvez également faire part à la commission de vos préoccupations, de vos suggestions ou de votre opinion. Vous disposerez alors de cinq à sept minutes. Cette règle permettra au plus grand nombre possible de participants d'intervenir.

À chacune de vos interventions, vous devez vous adresser à moi, à titre de président de la commission. S'il s'agit d'une question, je la dirigerai aux personnes intéressées. Je peux intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants de l'initiateur du projet pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette question.

Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. S'il s'agit d'une opinion, il se peut que j'échange avec vous quelques minutes afin de mieux comprendre.

Par ailleurs, si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. Nous rendrons ensuite une décision écrite selon laquelle l'information sera rendue publique en tout ou en partie, ou ne le sera pas, et cette décision sera, elle, rendue publique.

Si le document rendu non public est toutefois considéré par la commission comme nécessaire à ses travaux, elle en conservera une copie pendant la durée de son mandat. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai avant la diffusion publique du document pour réagir à la décision de la commission.

Le participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser à la coordonnatrice, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission. Vous pouvez utiliser l'adresse courriel sur la page du dossier, dans le site Web du BAPE.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête : madame Marie-Pier Denis et madame Marie-Hélène Paré, toutes deux analystes; la conseillère en communication, madame Alexandra Barbeau; et la coordonnatrice, madame Geneviève Grenier. Enfin, il y a également madame Ariane Michaud-Gagnon qui fait le traitement des documents fournis à la commission. Messieurs Pierre Dufour et Raphael Sioui du BAPE sont chargés de la webdiffusion des séances. Enfin, mesdames Isabelle Goyette et Roxanne Veilleux assurent le travail de sténotypie.

J'invite à présent le porte-parole de l'initiateur du projet à nous présenter son équipe. Monsieur Joël Lambert?

M. JOËL LAMBERT :

Oui, merci Monsieur le président. Donc, la Ville de Victoriaville a invité plusieurs experts pour répondre aux questions de la commission puis pour répondre aux questions du public. Nous avons, dans notre équipe, monsieur Serge Cyr, qui est directeur du Service de l'environnement de la Ville de Victoriaville; madame Julie Bastien, qui est directrice de projet chez SNC-Lavalin puis qui a réalisé l'étude d'impact sur l'environnement qui a été déposée au ministère; on a monsieur Aubert Michaud, qui est chercheur à l'IRDA et qui a fait une étude, là, sur le bassin versant; on a madame Pascale Biron, professeure à l'Université de Concordia, qui a fait une étude hydrogéomorphologique de la rivière Bulstrode; et finalement monsieur Mathieu Lemay, qui est chargé de projet chez CIMA+, associé chez CIMA+, qui a fait une modélisation hydrosédimentaire de la rivière.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lambert.

Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources. Pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, j'invite les représentants à se présenter, en commençant par monsieur Yvan Tremblay. Monsieur Tremblay?

M. YVAN TREMBLAY :

Bonsoir, Monsieur le président. Yvan Tremblay du ministère de l'Environnement, représentant sur le projet du réservoir Beudet. Je suis regroupé avec ma collègue et coordonnatrice à la Direction des évaluations environnementales, madame Isabelle Nault.

Mme ISABELLE NAULT :

Bonjour.

M. YVAN TREMBLAY :

Monsieur Stéphane Valois, qui est analyste expert à la Direction agroenvironnement des milieux hydriques du ministère de l'Environnement.

M. STÉPHANE VALOIS :

Bonjour.

M. YVAN TREMBLAY :

Et madame Marie-Josée Provencher, qui est en ligne, à la Direction régionale du ministère en Mauricie.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Tremblay.

Pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, commençons par... commençons avec monsieur Pierre Chouinard. Monsieur Chouinard?

M. PIERRE CHOUINARD :

Oui, bonjour. Pierre Chouinard, agronome au ministère de l'Agriculture. Moi, je suis conseiller en agroenvironnement, et je suis accompagné de mon collègue, Pierre Jutras, géographe et aménagiste.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Chouinard.

Pour la MRC d'Arthabaska, madame Pascale Désilets. Madame Désilets?

Mme PASCALE DÉSILETS :

Bonjour, Monsieur le président. Je suis Pascale Désilets, directrice de la gestion du territoire à la MRC d'Arthabaska, et je suis la seule représentante pour la MRC.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Désilets.

Pour la MRC de L'Érable, monsieur Léo Ouellet. Monsieur Ouellet?

M. LÉO OUELLET :

Bonjour, Monsieur le président, ici Léo Ouellet, gestionnaire des cours d'eau pour la MRC de L'Érable.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Ouellet.

Pour COPERNIC, l'organisme de concertation pour l'eau des bassins versants pour la rivière Nicolet, madame Karine Dauphin. Madame Dauphin?

Mme KARINE DAUPHIN :

Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

Mme KARINE DAUPHIN :

Donc, je suis directrice générale de COPERNIC, l'organisme de bassins versants de la rivière Nicolet.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Dauphin.

Alors, pour le Groupe Conseils Agro Bois-Francs, madame Célia Duquesnay.

Mme CÉLIA DUQUESNAY :

Bonjour, je suis Célia Duquesnay, agronome au Groupe Conseils Agro Bois-Francs.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Duquesnay.

Je pense que ça fait le tour.

Nous avons aussi demandé à la MRC des Appalaches, au Regroupement des organismes de bassins versants du Québec et au RAPPEL, Coop de solidarité en protection de l'eau, de désigner des personnes-ressources afin de répondre par écrit à d'éventuelles questions.

Si la collaboration d'autres ministères ou organismes s'avérait nécessaire, la commission d'enquête, en vertu de ses pouvoirs, pourrait faire appel à eux en tout temps.

Je vais inviter maintenant le requérant à lire sa demande de consultation publique. Je vous demande de vous en tenir strictement aux motifs présentés au ministre. Je me réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre demande originale.

Est-ce que le requérant est en ligne, monsieur Allaire?

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Oui, je suis là.

LE PRÉSIDENT :

Je vous invite à présenter votre requête.

LECTURE DE LA DEMANDE DE CONSULTATION PUBLIQUE
M. CÉDRIC ALLAIRE

M. CÉDRIC ALLAIRE :

O.K. Bon, bien, bonjour. Moi, je m'appelle Cédric Allaire, je suis vraisemblablement le seul requérant envers ce projet. Je commence tout de suite.

J'ai été à la présentation du projet cet hiver, c'était le 18 février, à Victoriaville, pour voir qu'est-ce qu'il en advenait avec ce projet-là. Selon la Ville, c'est... la Ville nous présentait un projet qui semblait plus qu'acceptable aux normes, en voulant dire que ça... c'est respectueux côté environnement. Le côté citoyen, les activités du lac ne seront pas perturbées, tout semble... tout semble dans le sens du gros bon sens. Moi-même, en toute honnêteté, être citoyen à Victoriaville, je ne me serais pas opposé à un tel projet. Sauf que, où est-ce que ça cloche, c'est que moi, je ne suis pas résident de Victoriaville, je reste à Saint-Norbert-d'Arthabaska, et puis la Bulstrode qui alimente votre lac traverse mes terres.

C'est bien connu, le problème d'érosion qu'on vit chez nous est reconnu par la Ville. On en a même fait part lors de cette présentation. Je pense que c'est Victoriaville eux autres mêmes qui ont dit qu'ils reconnaissent, par le biais d'une étude, qu'au moins 50 % des sédiments stagnants dans le lac provient de l'érosion des berges.

Nous autres, plutôt terrain dans cette requête, à vue d'oeil, là, on pourrait dire que c'est plus que les berges qui sont attaquées. Il y a des secteurs de la rivière qui n'ont vraiment plus de berge du tout et puis la rivière passe dans un champ directement. Les champs, c'est des sols cultivés, c'est des sols friables, donc ils donnent peu de résistance à l'eau, qui peut facilement multiplier, grossir son site d'érosion.

Pour nous, oui, on est conscient qu'il y a des recours pour ça, on pourrait faire de l'enrochement, quoi que ce soit, mais ce n'est pas des recours qui sont accessibles, dans le sens que le coût d'un enrochement est très élevé, souvent plus élevé que la valeur de la terre qui est attaquée, et puis même à l'époque, Prime-Vert subventionnait ça et puis certains avaient fait des démarches en cette faveur, et puis même après subvention, c'était impensable d'enrocher dans cette optique-là.

Les normes environnementales qu'on nous impose nous ont... on pourrait dire, nous ont sortis des rivières. Moi, je dis « nous », mais ce n'est pas mon cas, moi j'ai 27 ans, mais dans le temps, à l'époque, nous, la ferme, ça fait trois générations qu'on est ici, mon grand-père aménageait la berge comme bon lui semble puis c'était très commun dans la région pour sauver leurs terres, évidemment. C'était pratique courante. Avec l'arrivée de ces nouvelles normes-là, on s'est fait, comme j'ai dit, sortir

de la rivière, et puis là, l'érosion s'est mise à se multiplier, s'est mise à se... on a vu plusieurs sites apparaître, et les sites qui étaient déjà présents ont pris beaucoup d'ampleur vu qu'il n'y avait plus aucuns travaux.

Ce que... par rapport au lac, qu'est-ce que ça l'apporte, c'est que tout ce temps-là, on a considéré que le problème qu'on vivait avec nos terres était à équité avec la Ville, on pourrait dire. À chaque fois qu'on pouvait dire qu'on perd un mètre cube de terre qui part à l'eau à cause de l'érosion, on peut dire qu'on vient aussi de perdre un mètre cube de volume de réserve d'eau dans le réservoir Beaudet. C'est pour ça que je trouve que... on peut mettre le terme d'équité là-dessus jusqu'à aujourd'hui.

Les terres qui partent de chez nous sont utiles, c'est un terme d'actualité, c'est un bien essentiel pour la pérennité de nos entreprises, c'est une nécessité. Il n'y a pas d'agriculture sans fonds de terre, tout part de la terre. Donc, nous autres, on n'est pas intéressé de la laisser partir, puis je ne crois pas non plus que Victoriaville est intéressée à vider son lac. Malheureusement, ils sont rendus là, ça va coûter assez cher, mais ça doit d'être fait parce que, bon, on a un peu passé tout droit là-dessus.

Donc, le problème que je vous dirais à équité, je trouve qu'avec ces travaux-là, c'est de moins en moins équitable, au sens que le mètre cube que je vous parlais tantôt, qui part de nos terres, ne sera plus un volume d'eau perdu par la Ville. Donc, on pourrait dire, si on mettrait ça sur un balancier, tout le bon s'en va pour Victo, puis nous autres, quand je vous dis que les problèmes se multiplient, il n'y a aucun signe qui montre que cette érosion-là s'en va en diminuant, au contraire, ça l'explose. Les sites, il y en a de plus en plus.

Donc, de tout mettre les efforts au lac et non pas prévenir directement où est le problème, soit sur les berges ou même dans la rivière, je trouve que ce n'est peut-être pas mettre le doigt sur le bobo. Je pense qu'on ne peut pas dire que c'est de mettre un *plaster* sur un bobo parce que, pour nous autres, ça va continuer à être des pertes, des pertes, des pertes, toujours en parlant des terres, puis là, on est même rendu à des maisons qui sont menacées de partir à l'eau, des fermes. Puis pour la Ville, bien, ça va être de payer, payer, payer, puis la Ville ne s'en cache pas. Après 10 ans, je pense qu'on pourrait dire le permis va devenir échu, et puis ça va être à renouveler. Ils semblent avoir l'intention de renouveler ce permis-là pour continuer dans le futur.

Donc, est-ce que c'est le juste milieu? Je ne pense pas. Quand je parle d'équité, en voyant un projet comme celui-là, je ne trouve vraiment pas que l'équité est au rendez-vous.

Ça fait les grandes lignes de ma présentation. Je vais peut-être représenter d'autres choses. On arrive aussi avec... on vous présente un problème, on a des solutions à vous proposer, mais pour que ces solutions-là soient adoptées, il va falloir qu'il y ait de la flexibilité, on pourrait dire, ou même de l'ouverture d'esprit, plutôt, je pense que le terme est plus juste, autant côté producteurs agricoles, Ville, et surtout ministère de l'Environnement.

Donc, je vais laisser la place au prochain après moi, je pense que mon temps est écoulé, mais ce serait intéressant de continuer notre discussion plus tard.

Merci de votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Allaire. N'hésitez pas à vous inscrire au registre, vous pourrez passer poser des questions et donner votre opinion.

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

La parole est maintenant à l'initiateur du projet, monsieur Joël Lambert, qui présentera le projet durant environ 20 minutes. Après cette présentation, nous ferons une pause de 15 minutes.

Monsieur Lambert?

M. JOËL LAMBERT :

Merci, Monsieur le président. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, très bien, on vous entend.

**PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET
M. JOËL LAMBERT**

M. JOËL LAMBERT :

Parfait.

Donc, je suis très heureux de pouvoir vous présenter notre projet du réservoir Beaudet. Tout d'abord, je me présente, Joël Lambert, je suis directeur adjoint au Service de l'environnement de la Ville de Victoriaville, je suis responsable de notre grand projet du réservoir Beaudet.

Ma présentation, comme vous disiez, va durer environ 20 minutes. Je l'ai séparée en trois parties. Donc, une première partie où je vais expliquer la problématique qu'on vit au réservoir Beaudet; une deuxième partie où est-ce que je vais vous présenter notre solution, donc notre grand projet du réservoir Beaudet; et une troisième partie où je vais vous exposer toutes les études qui ont été faites pour bien comprendre la problématique de l'amont du bassin.

Je vous ai présenté tout à l'heure les experts qu'on a invités pour répondre à toutes les questions, donc voici leurs photos, ils sont déjà présentés.

Donc, commençons avec la problématique qu'on vit actuellement. Juste pour revenir en arrière, c'est en 1977 qu'a été créé notre réservoir Beaudet à Victoriaville. C'est une infrastructure qui est artificielle, donc créée par l'homme, qui a pour but d'alimenter notre usine d'eau potable à partir... bien, d'être une réserve d'eau pour notre usine d'eau potable. Avant ça, nous, on puisait notre eau dans la rivière Bulstrode, et puis pour ceux qui connaissent bien la rivière Bulstrode savent qu'en été il n'y a pas beaucoup d'eau dans la rivière, donc il y avait des problématiques lorsqu'il y avait des sécheresses, on avait de la misère à avoir de l'eau pour alimenter la ville. Donc, le réservoir Beaudet est venu régler cette problématique-là.

Au fil des années, ce qu'on a constaté, c'est qu'il y a beaucoup de sédiments qui se sont accumulés dans notre réservoir. Donc, ce qui dit sédiments accumulés dit que les sédiments prennent la place du volume d'eau qu'on avait comme réserve pour faire face aux sécheresses. Donc, notre volume d'eau diminue par le fait même. Avec moins d'eau, c'est plus facile pour le soleil de venir réchauffer le plus petit volume d'eau, donc on peut avoir des hausses de température. Qui dit volume d'eau et plus de sédiments dit aussi que la profondeur diminue dans le réservoir Beaudet. Et comme les plantes aquatiques ont besoin de soleil pour proliférer, bien, elles prolifèrent.

Donc, ce qui se passe, c'est un processus qui est tout à fait naturel : notre réservoir est en train de se transformer en marécage, puis évidemment, on ne peut pas se permettre d'avoir... de puiser notre eau dans un marécage. Donc, la solution qu'on propose, c'est notre grand projet du réservoir Beaudet, que je vais vous présenter brièvement.

Notre grand projet comporte trois -- quatre grandes phases. Je vais commencer par la première, qui est notre réserve d'eau. Donc, ce qu'on va faire, c'est un petit lac dans le grand lac, qu'on appelle, donc une réserve d'eau qui va être ceinturée de digues, donc indépendante du grand réservoir Beaudet. Et pourquoi qu'on fait ça? C'est que lorsque la crue augmente dans la rivière, on en a parlé tout à l'heure, il y a de l'érosion qui se produit, puis nous, on voit que la qualité de l'eau se dégrade rapidement, donc l'eau peut passer d'être très claire à devenir de la couleur du café en l'instant de quelques heures seulement. Donc, pour nous, à l'usine d'eau potable, c'est des défis de traitements très grands pour nos opérateurs.

Donc, lorsque cette dégradation de l'eau va arriver, on va fermer notre apport d'eau provenant du réservoir Beaudet dans notre réserve puis on va vivre temporairement sur notre nouvelle réserve d'eau qui est restée claire, jusqu'à ce que l'eau redevienne belle dans le réservoir Beaudet, puis là, on va recommencer à approvisionner la réserve avec le réservoir Beaudet.

On a une deuxième zone, qui est la zone de dragage. Donc, on parlait qu'il y avait beaucoup de sédiments qui s'étaient accumulés. On en a deux périodes de dragage bien précises : on a une, la première, qui va être pour aller rechercher le volume qu'on a de besoin, le volume d'eau qu'on a de besoin dans le réservoir pour faire face aux sécheresses, puis par la suite, on a prévu, à toutes les années, de venir faire du dragage récurrent pour enlever les sédiments qui sont arrivés l'année d'avant.

Donc, le dragage va se faire à partir d'un bateau, c'est un dragage hydraulique, donc avec une pompe. C'est comme si on venait installer un aspirateur puis on venait aspirer le fond du réservoir. Donc, si vous imaginez un aspirateur qui va aller dans le fond du réservoir, évidemment on va prendre les sédiments, mais on va prendre aussi beaucoup d'eau en même temps. Donc, ce mélange d'eau et de sédiments va être envoyé dans une conduite flottant sur le réservoir Beaudet, qui va se connecter dans un poste de surpression qui va lui donner une petite poussée pour l'envoyer dans une conduite souterraine dans le parc industriel de Victoriaville. Donc, cette conduite souterraine là va amener notre mélange d'eau et de sédiments vers notre secteur trois, qui est nos installations de déshydratation des sédiments.

Donc, ce secteur-là va être en fait un petit bâtiment industriel, comme on en voit partout dans le parc industriel, puis à l'intérieur, on va avoir un procédé qui va permettre de séparer nos sédiments de l'eau. L'eau va être traitée, va être retournée dans le réservoir Beaudet, et les sédiments vont être envoyés par camion, en empruntant les rues du parc industriel, vers notre zone 4.

Notre zone 4, à court terme, c'est une zone de dépôt des sédiments. Donc, à court terme, ça va être un grand trou qu'on va venir remplir à chaque année avec les sédiments, puis lorsqu'elle va être pleine, au bout de cinq à sept ans, on va l'aménager en zone récréative, donc une zone qui va venir se marier au reste du parc du réservoir Beaudet.

C'est un projet d'ampleur pour la Ville de Victoriaville, on parle d'un projet de plus de 40 millions de dollars, et le calendrier qu'on vise actuellement, c'est de commencer les travaux des aménagements techniques, donc des grandes digues et des installations de déshydratation des sédiments, à partir de 2021, donc l'année prochaine. Par la suite, lorsque le tout va être construit, on va pouvoir commencer les dragages à partir de 2022.

Donc voilà, ça fait le tour du projet qu'on a présenté au ministère de l'Environnement.

Maintenant, le restant de ma présentation, je vais me focaliser sur la cible, en fait, de l'audience,

donc comprendre d'où vient la sédimentation, qu'est-ce qui se passe dans l'amont, puis est-ce qu'il y a des solutions potentielles pour diminuer cette sédimentation-là dans le réservoir Beaudet.

On a commencé... en fait, ça fait 20 ans, au moins 20 ans, qu'on étudie la problématique à Victoriaville. Ça fait depuis 2011, depuis presque 10 ans, qu'on l'étudie encore plus sérieusement. On est parti d'une façon, je crois, assez responsable, à la Ville de Victoriaville, on s'est dit en partant : « Ça doit être possible de trouver des solutions gagnant-gagnant pour éliminer notre dragage à long terme ». Donc, en allant faire des mesures dans le bassin, on pensait être capable, d'ici 10, 20, peut-être plus, 30 ans, être capable d'éviter les dragages à long terme.

Il y a plus de 25 études qui ont été réalisées entre 2011 et 2017 pour essayer de trouver des solutions puis comprendre la problématique. Il y a un plan d'action qui avait été fait, mais c'était des plans d'action qui étaient beaucoup orientés vers le secteur agricole et le secteur forestier. On avait même commencé à le mettre en application. En 2018, on avait fait pour presque 800 hectares de culture de couverture, on avait modifié un semoir pour faire de la culture intercalaire, on avait élaboré des plans d'action individuels pour 15 producteurs d'importance, qui représentaient une superficie de près de 3 000 hectares dans le bassin. Mais tout ça a été stoppé, on a arrêté le tout en 2017, lorsque l'étude de madame Lachance de l'Université Laval est sortie.

Dans son étude, elle avait fait un traçage de sédiments. Donc, elle est allée essayer de trouver d'où provenaient les sédiments qui s'accumulaient dans notre réservoir, le réservoir Beaudet. Les conclusions de son étude, c'est que plus de 82 % des sédiments provenaient de l'érosion du bas des berges de la rivière Bulstrode, dans un secteur en particulier, puis un 6 % provenait du haut des berges, donc pour un total de 88 % qui provenait de l'érosion de la rivière. Nous, tous nos plans d'action étaient orientés vers les sols agricoles et les sols forestiers, donc c'est là qu'on s'est dit : « On va prendre un pas de recul et on va aller étudier qu'est-ce qui se passe dans la rivière. »

Donc, à partir de 2017, en collaboration avec COPERNIC et puis l'IRDA, on a implanté des stations hydrométriques, six dans le bassin, donc deux dans la rivière Bulstrode et quatre sur des petits ruisseaux qui se jettent dans la rivière Bulstrode. Donc, c'est monsieur Aubert Michaud qui a installé ces stations-là puis qui a fait les suivis. Je ne rentrerai pas dans le détail de ce qui a été mesuré puis les conclusions, monsieur Michaud est ici, il va pouvoir les présenter, mais sa grande conclusion, c'est que la rivière Bulstrode amène la majorité des sédiments dans le réservoir Beaudet, à hauteur de 70 %.

L'autre étude qui a été réalisée, c'est l'étude par madame Pascale Biron de l'Université de Concordia, qui a étudié... a fait une étude hydrogéomorphologique de la rivière. Encore une fois, je vais la laisser vous présenter tout à l'heure son étude, je vais aller tout de suite aux conclusions. Ce qui ressort de son étude, c'est qu'on a vraiment trois grandes zones dans la rivière Bulstrode : une première qui est très stable, juste avant d'arriver dans le réservoir Beaudet. Elle est très stable parce que la rivière coule sur le roc, donc elle n'est pas érodable et elle ne fait pas d'érosion dans ce secteur-là.

Il y a un secteur qui est beaucoup plus dynamique, on l'appelle « la zone centrale », dans les environs de Princeville, Saint-Norbert, où est-ce que la rivière bouge beaucoup, son espace de liberté est très grand, et puis ça, c'est dû en raison du sol qu'on y retrouve, donc du silt, du sable, qui est facilement érodable.

Par la suite, on a une troisième zone, qui est plutôt stable, qui a plusieurs secteurs avec du roc, mais qui a quand même des endroits où ponctuellement la rivière bouge beaucoup parce qu'on y retrouve du sable et du silt.

Donc, la grande conclusion, c'est que le transit sédimentaire sur la rivière Bulstrode est considérable puis l'a toujours été, puis il est peu probable qu'on puisse l'empêcher dans le futur.

Une troisième étude a été réalisée par CIMA+. Encore une fois, Mathieu Lemay est ici, donc l'auteur de l'étude, donc va pouvoir vous la présenter plus en détail. Il y a deux constats qui ressortent de l'étude. En fait, il y en a plus que deux, mais ici, je vous en présente deux dans cette diapositive-là.

Le premier constat, c'est que le transport sédimentaire est très réactif dans notre rivière. Donc, en condition normale, il y a peu de transport sédimentaire, donc à débit moyen, sauf que dès que le débit augmente tranquillement, dès que le débit augmente un petit peu puis dépasse un seuil qui est quand même très faible, il se met à y avoir du transfert sédimentaire rapidement.

Un deuxième constat qui a été fait, c'est qu'avec la modélisation de la rivière, ils ont regardé l'impact qu'a dans leur modèle d'ajouter des sédiments qui proviennent des petits ruisseaux qui se jettent dans la rivière. Donc, ils ont fait une simulation avec des sédiments provenant des ruisseaux, une autre simulation sans sédiments provenant des ruisseaux. La conclusion, ils ont remarqué que dans le réservoir Beaudet, ça ne changeait absolument rien. Donc, on se retrouvait, même si on enlevait complètement les sédiments des petits ruisseaux, la sédimentation était au même niveau dans le réservoir Beaudet.

Comment l'expliquer? Bien, en fait, ce que ça veut dire, c'est que si on prend un petit secteur puis qu'on décide de faire beaucoup, beaucoup de mesures dans ce petit secteur-là pour réduire, disons, de 50 % les sédiments qui proviennent d'un ruisseau particulier, ça n'aurait aucun impact sur la sédimentation dans le réservoir. Pour ça, peut-être qu'on pourrait y revenir plus tard, pour expliquer un petit peu plus en détail c'est quoi la capacité de transport d'une rivière, mais en gros, ce que ça veut dire, c'est que si on enlève des sédiments à la rivière puis que la rivière a une certaine capacité de transport, elle va aller les rechercher, les sédiments, s'il y en a de disponibles. Dans notre cas, il y en a de disponibles dans un secteur bien particulier, donc le secteur central de la rivière.

Ils ont analysé, au niveau de la rivière et du bassin, quatre séries de mesures, et puis l'impact qu'auraient ces mesures sur la sédimentation dans le réservoir Beaudet.

Donc, la première série de mesures, c'est une rétention théorique qu'on ferait en amont. Donc, on viendrait retenir une grande partie du volume d'eau qui tomberait ou qui serait dans notre bassin versant, soit dans des petits réservoirs, dans des... des petits seuils qui viendraient retenir cette eau-là, puis ils ont constaté que si on était capable de contenir l'équivalent d'un volume de 46 fois notre réservoir Beaudet -- ça, ce n'est pas du tout démontré que c'est faisable, mais disons que c'est faisable, 46 réservoirs Beaudet -- on diminuerait seulement de 44 % la sédimentation qu'on obtiendrait dans le réservoir Beaudet. Donc, notre projet de dragage devrait être fait quand même pour gérer les sédiments supplémentaires, puis en plus, il faudrait aller entretenir les multiples réservoirs en amont et faire un entretien à long terme, donc on aurait des impacts environnementaux importants, puis économiquement, ça serait très difficile.

Une deuxième mesure qui a été analysée, c'est au lieu de dire : « On va retenir une grande quantité d'eau dans le bassin », la deuxième mesure, c'est plutôt de dire : « Cette quantité d'eau excédentaire, on va la faire disparaître ». Donc, ce que ça vient simuler, c'est si cette quantité d'eau était infiltrée dans le sol ou évaporée puis qu'elle se ne rendait pas à la rivière.

Je vous présente... ils ont fait plusieurs hypothèses, je vous en présente une, donc avec l'équivalent d'une pluie de 26 millimètres, qui serait capable d'être totalement infiltrée dans le sol. C'est... la faisabilité n'est pas du tout démontrée, que c'est faisable, parce qu'il faudrait être capable de le retenir puis de l'infiltrer dans une période qui est, en fait, au printemps, lorsque le sol est gelé ou est très saturé. Mais même si on y arrivait, on diminuerait de seulement de 19 % les sédiments qui s'accumulent dans le réservoir Beaudet, donc ça prendrait encore notre projet du réservoir Beaudet, en plus des entretiens de toutes ces infrastructures-là qu'il aurait fallu mettre dans le bassin.

Une troisième mesure qui a été évaluée. En fait, ça serait... au lieu de disperser la rétention ou l'infiltration dans l'ensemble du bassin, ça serait de construire des seuils dans la rivière Bulstrode comme telle pour essayer de retenir l'eau le plus longtemps possible dans la rivière. Donc, il y a plusieurs variantes qui ont été évaluées.

La première, c'est celle d'un seuil d'à peu près cinq mètres de hauteur, qui avait... qui diminuait de 14 % les sédiments au réservoir Beaudet. Il y en a une autre qui était neuf seuils d'à peu près un mètre de hauteur, qui réduisait de 31 % les sédiments dans le réservoir Beaudet. Donc, dans les deux cas, ce n'est pas très intéressant, il faut quand même qu'on fasse notre projet pour entretenir notre réservoir.

Celle qui semble plus intéressante, c'est celle du milieu, c'est cinq seuils de deux mètres de hauteur qui diminueraient de 88 % les sédiments dans le réservoir Beaudet. Donc, j'ai dit « semble », parce qu'il y a des problématiques avec cette solution-là. Au niveau de... quand on regarde l'ensemble du système, en fait, il y aurait une augmentation de la sédimentation. Donc, ce qui ne se sédimenterait pas à ce moment-là dans le réservoir Beaudet se sédimenterait en amont des cinq seuils qu'on aurait créés, donc ça nous ferait... puis ces cinq petits réservoirs-là, il faudrait venir les entretenir pour

conserver leur volume puis permettre qu'ils aient encore le même effet.

Donc, ça nous ferait, à long terme, six endroits à draguer au lieu d'un seul, on aurait une augmentation totale des sédiments à draguer, un coût de projet plus important de 6 millions, et il y aurait des pertes de terres agricoles aussi parce que ça ferait cinq petits réservoirs, donc il y a des potentiels de pertes de terres agricoles à ces niveaux-là, et aussi, lors des crues, on se retrouverait avec des zones inondables beaucoup, beaucoup plus grandes. On a fait l'exercice avec la crue du 1^{er} avril 2016 puis on avait une augmentation de 140 % des zones inondables. Donc, pour nous, ce n'est pas des solutions qui sont durables puis qui sont intéressantes au niveau environnemental et économique.

Une dernière mesure qui a été évaluée, c'est la stabilisation complète de la rivière, dans le secteur central, sur neuf kilomètres, près de neuf kilomètres de rivière dans la zone dynamique, puis quand je dis « enrochement », ce n'est pas un enrochement seulement des talus et de la rivière, donc on parle de l'enrochement des talus et du fond complet de la rivière sur neuf kilomètres. Et même si on réussit à faire ce projet-là, on retrouverait une diminution de seulement 60 % des sédiments dans le réservoir Beaudet, donc il faudrait qu'on gère à peu près encore la moitié des sédiments qui arriverait toujours dans le réservoir Beaudet, ce qui fait en sorte qu'on devrait quand même faire notre projet du réservoir Beaudet. Donc, notre projet de 40 millions actuellement deviendrait un projet de 40 millions, plus 31 millions, le coût de l'enrochement et, en plus, avec une maintenance annuelle récurrente qui n'est pas facile, il faudrait aller faire les réparations nécessaires à toutes les années pour s'assurer que le tout est fonctionnel, suite au passage des glaces, entre autres.

Donc, les grandes conclusions de l'étude de CIMA, c'est que le transport sédimentaire dans la rivière Bulstrode, c'est un processus qui est naturel, qui est d'envergure, puis l'application des méthodes qui ont été présentées semble être inefficace pour permettre d'éliminer de façon durable l'ensablement du réservoir Beaudet.

Donc, on voit que, depuis le début, on est vraiment allé chercher, essayer de trouver les causes pour essayer de trouver des solutions à notre problématique du réservoir Beaudet. Ce qu'on constate, de toutes les études, c'est que l'érosion -- les sédiments proviennent principalement de l'érosion de la rivière, qui est un phénomène tout à fait naturel dans notre rivière Bulstrode. Puis peu importe le procédé qu'on va utiliser, donc la méthode qu'on va utiliser, bien, les sols continuent à s'éroder, puis de notre côté, les sédiments s'accumulent.

Au début, on est arrivé dans le dossier avec toutes les bonnes intentions, essayer de trouver des solutions à d'autres problématiques qui faisaient en sorte qu'on était capable de régler la nôtre en même temps. Donc, on voit bien qu'il y a vraiment une problématique de pertes de terres agricoles dans le bassin, qui semblait liée à notre problématique du réservoir Beaudet, mais avec les études qui ont été effectuées, ça ne semble pas être le cas, ça semble vraiment d'être deux enjeux différents, indépendants, puis on ne trouve pas de solution qui règle les deux en même temps.

Puis il y en a d'autres solutions pour les pertes de sols agricoles, puis je pense que madame Biron va se faire un plaisir de les présenter. On pourrait faire un aménagement de territoire en utilisant les espaces de liberté de la rivière, avec des compensations pour les pertes de terres, mais ça, c'est toutes des solutions qui ne règlent pas notre problématique au réservoir Beaudet et puis qui sont à l'extérieur du territoire de Victoriaville. Donc, c'est difficile de dire à nos citoyens d'aller payer pour des solutions comme ça à Saint-Norbert, par exemple.

Donc, pour nous, pour notre problématique d'eau potable à la Ville de Victoriaville, la solution la plus durable est notre projet du réservoir Beaudet. Puis quand on le regarde globalement, notre projet, en fait, c'est qu'on reprend une infrastructure qui est artificielle, qui a été créée dans le but d'être une réserve d'eau, on la modifie légèrement en y installant une réserve d'eau supplémentaire, on vient enlever les sédiments qui se sont accumulés, donc on fait notre dragage de restauration, puis ensuite on prévoit notre entretien à long terme de notre réservoir pour s'assurer qu'on ait toujours un volume d'eau suffisant à long terme. Donc, on vient faire un entretien normal sur une structure qu'on a installée.

Voilà, Monsieur le président, ça met fin à ma présentation.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lambert, pour votre présentation.

Je vous rappelle que le registre des interventions est disponible pour vous dans le site Web du BAPE et par téléphone.

Nous allons prendre la pause, et nous serons de retour dans 15 minutes.

20 h 20 - SUSPENSION DE LA SÉANCE

20 h 35 - REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

Nous allons recommencer.

Alors, avant d'inviter la première personne, je tiens à préciser qu'au moment des rencontres préparatoires nous avons demandé certains documents. Je vais donc aller du côté de l'initiateur du projet pour la liste des documents qu'il a déposés à la commission depuis la tenue de notre rencontre préparatoire. Monsieur Lambert?

M. JOËL LAMBERT :

Oui, excusez, Monsieur le président, je suis allé me prendre un verre d'eau, je viens juste de revenir, donc j'ai manqué le début.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, c'est normal.

M. JOËL LAMBERT :

Donc, c'était...

LE PRÉSIDENT :

Je disais qu'on vous avait demandé, au moment des rencontres préparatoires, des documents, que vous avez déposés.

M. JOËL LAMBERT :

Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Donc, je viens vers vous pour nous rappeler ces documents-là que vous avez déposés à la commission, où est-ce que vous en êtes, parce qu'il y a toute une liste.

M. JOËL LAMBERT :

Oui, bien, on a déposé les documents, dont je pense l'étude de Lachance qu'on a présentée brièvement ici, on l'a déposée, on a déposé toutes les études dont j'ai fait mention, l'étude de madame Biron, l'étude de monsieur Lemay. Je pense que c'est tout. Je pense que c'était les trois documents qu'on nous avait demandés.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

À présent, je vais inviter la première personne qui s'est inscrite au registre à prendre la parole, monsieur Jean-François Pinard.

M. JEAN-FRANÇOIS PINARD :

[DIFFICULTÉS TECHNIQUES - INTERVENTION INAUDIBLE]

Mme KARINE FORTIER :

On ne vous entend pas, monsieur Pinard.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pinard est déjà en ligne? Ah, bien, on ne vous entend pas.

Non, toujours pas.

Monsieur Pinard, on ne vous entend toujours pas. Est-ce que... Non, on ne vous entend toujours pas. Est-ce que ça vous dérangerait que j'appelle l'intervenant suivant, en attendant que vous régliez le problème de son? Mais ne quittez pas, je... Oui, ne quittez pas, on va vous reprendre.

Je vais appeler la prochaine... le prochain intervenant, monsieur Cédric Allaire, en espérant que le son va fonctionner.

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Oui. Est-ce que ça fonctionne pour moi?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous entend très bien. Vous avez la parole.

M. CÉDRIC ALLAIRE :

O.K. Bon, j'aurais aimé que monsieur Pinard prenne place avant moi, mais bon. Ce n'était pas des questions, c'était peut-être plus une présentation, sauf que là, je dois activer le partage d'écran pour vous présenter mes images. Peut-être qu'un technicien pourrait m'aider?

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est une opinion que vous voulez présenter, c'est ça?

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Oui, c'est ça, j'aurais pris quelques minutes pour... oui oui. À la fin de mon intervention, je parlais de solutions possibles, j'aurais peut-être pris le temps d'en présenter une, en attendant que le problème se règle.

LE PRÉSIDENT :

Donc, comme on a convenu, vous savez que vous avez cinq à sept minutes pour présenter une opinion. C'est bon?

[DIFFICULTÉS TECHNIQUES]

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Il y a quelqu'un?

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais il n'y a rien du tout. Mais puisque c'est une opinion...

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Oui, ça va un petit peu plus vite que je pensais, là, je n'étais pas prêt, prêt, je pensais passer plus tard que ça.

LE PRÉSIDENT :

Mais puisque c'est une opinion, vous pouvez aller, vous pouvez la présenter.

M. CÉDRIC ALLAIRE :

J'ai... Oui, mais ça prend monsieur Pinard pour compléter mon opinion.

LE PRÉSIDENT :

Je pense qu'on a...

C'est ça, hein, ce genre de petits problèmes sont inévitables, là.

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

On est dans une situation un peu spéciale, donc je...

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Est-ce que vous voyez? Est-ce que vous voyez présentement une photo de la rivière?

LE PRÉSIDENT :

Non, on ne voit rien du tout.

M. CÉDRIC ALLAIRE :

O.K. Bon, bien, je vais faire comme monsieur Pinard, je vais laisser ma place au prochain puis je vais parler au technicien, parce que là, je ne peux pas vraiment présenter mon opinion sans que... sans avoir...

M. RAPHAEL SIOUI :

C'est réglé avec monsieur Pinard.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Pinard?

**PÉRIODE DE QUESTIONS
M. JEAN-FRANÇOIS PINARD**

M. JEAN-FRANÇOIS PINARD :

M'entendez-vous?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS PINARD :

Monsieur le président, ça va bien?

LE PRÉSIDENT :

Nous vous écoutons. Merci, vous avez la parole.

M. JEAN-FRANÇOIS PINARD :

Merci. Considérant... Bon, j'ai deux questions, Monsieur le président. Donc, considérant la grandeur du bassin versant de la Bulstrode, qui touche trois MRC, bon, les débits de pointe 120 mètres seconde au lieu de 70 mètres seconde, qui est généralement le débit régulier de la rivière, ça se produit, là, les pointes de débit, là, à 120 plus de 60 fois par année à peu près, que le projet actuel ne prévoit de mesures pour intervenir en amont, qu'il existe un plan concocté par les trois MRC pour la réalisation d'actions ciblées, considérant la concertation du milieu, ma question est pour le ministère. Dans le fond, est-ce que le ministre prévoit financer la réalisation du plan d'action déposé par les trois MRC pour éviter la sédimentation, l'érosion des berges et la perte des propriétaires producteurs principalement, entre autres, dans la municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska et Princeville, parce que c'est le secteur qui est le plus touché? Donc, c'était ma première question.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Monsieur Tremblay?

M. YVAN TREMBLAY :

Oui, Monsieur le président, vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui oui, on vous entend très bien.

M. YVAN TREMBLAY :

Donc, pour répondre à la question de monsieur Pinard, effectivement, dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'eau de 2018-2030, il y a un plan d'action qui s'échelonne dans une première phase de 2018 à 2023. Il y a plusieurs orientations dans cette stratégie-là, il y en a sept au total. Particulièrement sur la problématique que monsieur Pinard soulève, c'est l'orientation 7 de la politique, de la stratégie, qui est soulevée par rapport à l'objectif 3, là, qui est de favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants. Donc, il y a un montant d'environ 9 millions de dollars qui est prévu pour spécifiquement la réalisation de cet objectif-là qui se décline par une mise en place d'un programme de soutien régional aux enjeux de l'eau, à l'élaboration d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire consacrées à la gestion intégrée des ressources en eau, aussi, qui font partie de cet objectif-là.

Il y a aussi un montant de 34... un peu plus de 34 millions de dollars qui est toujours en lien avec l'orientation 7, mais qui se décline sous l'objectif de consolider la gestion intégrée des ressources en eau au Québec, qui, de façon plus spécifique, là, c'est d'étendre la gestion intégrée de l'eau sur le territoire, d'améliorer le soutien aux organismes de bassins versants et le suivi de la gestion intégrée des ressources en eau et de mettre en place le Conseil québécois de l'eau, là, qui chapeaute un peu tout ça.

Donc ça, c'est quand même un montant de quasiment 45 millions de dollars qui est prévu à même la Stratégie québécoise de l'eau pour encadrer, toujours, les MRC, les municipalités dans leurs projets qui pourraient justement, là, s'intégrer dans une gestion à l'échelle du bassin versant.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Tremblay. Mais concrètement, dans le cadre de la Bulstrode, ça signifie quoi?

M. YVAN TREMBLAY :

Bien, ça signifie qu'il y a un organisme de gestion de bassins versants qui a une certaine responsabilité, qui a mis de l'avant un plan directeur de l'eau, donc il y a une mise en place de certains éléments, de certains aménagements qui sont prévus. Probablement que l'organisme en question, qui est COPERNIC, pourrait vous mettre un peu plus d'informations à ce niveau-là.

Donc, c'est sûr que de concert, là, autant au niveau des MRC aussi, c'est eux qui sont aussi responsables d'une partie de la mise en place de certaines mesures. Donc, le ministère comme tel au niveau de la procédure d'évaluation environnementale n'a pas cette juridiction-là, c'est beaucoup divisé entre les MRC, entre les organismes de bassins versants qui, avec des tables de concertation, avec les acteurs du milieu, travaillent avec... de façon régionale justement à établir quelles sont leurs priorités,

quelles sont les mesures à mettre en place, et les budgets viennent, pour la réalisation de ces éléments-là, viennent du... entre autres, comme je vous ai mentionné, d'une enveloppe globale autour de 45 millions, qui provient de la Stratégie québécoise de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Tremblay.

M. JEAN-FRANÇOIS PINARD :

En fait, juste un... juste un commentaire rapidement, Monsieur le président. Tout ça, ça a été fait, c'est juste qu'il y a un projet qui a été présenté. Je sais que... parce que j'ai... quand... moi, dans mon travail d'élu pendant deux ans, j'ai quitté au mois de février, alors je sais qu'il y a un projet qui a été présenté au ministère de l'Environnement. Là, ça prend du temps. Nous, ce qu'on veut savoir, c'est si on peut, comme citoyen, entre autres, ancien élu, mais est-ce qu'ils vont... le ministère prévoit financer, est-ce que c'est quelque chose qui va arriver rapidement? D'autant plus que ce projet-là de 46 millions, on sait que c'est comme réparer une fuite d'eau : si on répare ce qu'on voit, mais on ne s'attaque pas à la fuite, on ne sera pas gagnant. Et ça, c'est de l'argent des contribuables.

C'était juste une remarque. Mais je sais qu'il y a un projet qui a été soumis, là. En fait, il a été soumis deux fois, donc il a été modifié et resoumis dernièrement. C'était le commentaire que je voulais faire. Mais je voudrais passer à ma deuxième question maintenant, si vous me permettez.

LE PRÉSIDENT :

Avant votre deuxième question, il y a COPENIC qui a été tout à l'heure interpellé, et je voudrais d'abord aller vers COPENIC, madame Dauphin, pour vous demander : mais est-ce que le plan directeur de l'eau va obtenir plus de financement pour ce projet grâce à la stratégie dont parle monsieur Tremblay, le MELCC?

Mme KARINE DAUPHIN :

Effectivement, on a élaboré un plan... il y a un portrait qui avait été fait, il y a des enjeux qui ont été ciblés aussi par un processus de concertation dans le bassin versant. Donc nous, l'objectif, c'est effectivement d'élaborer un plan d'action en concertation. Donc, on a réussi à élaborer un plan d'action commun, donc il y a les 12 municipalités qui ont été interpellées et qui ont participé, il y a les trois MRC, il y a aussi des représentants du monde agricole et du secteur forestier. Donc, c'est un projet qui est complet. Et donc, on a fait un dépôt, comme monsieur Pinard l'a mentionné, à Climat municipalités du ministère de l'Environnement. Donc, c'est un projet d'à peu près 1.3 million de dollars.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Dauphin.

Monsieur Pinard, votre deuxième question?

M. JEAN-FRANÇOIS PINARD :

Oui. Considérant que... ce que l'on sait que pour prévenir la sédimentation, il faut agir en amont, que les études actuelles, de même qu'avec des mesures de prévention en amont, il est possible qu'il y ait du dragage continu dans le réservoir, car on ne peut nécessairement enrayer la sédimentation, mais on peut l'atténuer, considérant évidemment l'impact des changements climatiques, du drainage agricole jadis subventionné à grands frais, on se rappelle, et du drainage forestier, considérant aussi les notions selon lesquelles les rivières sont dynamiques et qu'on doit déterminer des espaces de liberté pour celles-ci, que des producteurs, des propriétaires, sont lourdement touchés, on parle de producteurs qui paient de l'hypothèque sur du terrain disparu, d'évaluations de propriétés ou entreprises, là, qui sont dévaluées par l'érosion ou par les secteurs déterminés comme espaces de liberté, ma question, Monsieur le commissaire, est très simple : est-ce possible et réaliste d'appliquer la notion d'espace de liberté dans des territoires développés, si on considère les impacts socioéconomiques actuels puis les pertes financières des producteurs, comme ceux, là, comme monsieur Allaire et les autres citoyens de Saint-Norbert-d'Arthabaska, que je connais plus particulièrement? C'est une question qui est majeure pour nous.

Si, là, actuellement, par exemple, je connais très bien le propriétaire, il y a peut-être l'équivalent de 17 000 voyages de dix-roues de terre qui est parti vers la réserve Bulstrode, ça lui a enlevé 14 acres de production de foin, puis avec le pacage aussi, là il faut qu'il compense dans une autre partie de la montagne. T'sais, c'est un exemple actuellement parce que la rivière reprend son cours. À ce moment-là, là, c'est ça, est-ce que c'est possible vraiment puis réaliste d'appliquer cette notion-là, est-ce qu'on ne pourrait pas la moduler aussi?

Donc, c'est ma question, là, que je pose à la commission actuellement, parce que ça l'a un impact majeur.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Avant d'aller vers l'initiateur, j'aimerais quand même que... Madame Dauphin, est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu ce phénomène-là, le phénomène naturel de sédimentation des cours d'eau?

Mme KARINE DAUPHIN :

La dynamique des cours d'eau?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Oui, c'est ça.

Mme KARINE DAUPHIN :

C'est sûr que madame Pascale Biron serait mieux placée pour le mentionner, mais c'est vraiment... en fait, de nature, là, un cours d'eau va automatiquement éroder, sédimenter, c'est la... ça s'appelle la dynamique fluviale, donc surtout dans sa partie inférieure de la rivière. Donc, on peut dire, c'est un processus naturel. Après, qui peut être peut-être aussi augmenté par l'occupation du territoire dans le bassin versant, puis surtout aussi par les changements climatiques. Donc, notre plan d'action, en fait, c'était de voir : est-ce qu'on pouvait diminuer justement, ou au moins stabiliser, l'érosion des berges, en lien avec une modification de notre occupation du territoire et en lien aussi avec l'augmentation des pluies qu'on va avoir dans le futur? Donc, notre objectif, c'est ça, c'était de savoir : est-ce qu'on peut vraiment diminuer cette érosion-là?

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais dans le plan directeur de l'eau, de la zone Nicolet, dans le diagnostic, on avance le concept que monsieur Pinard vient d'évoquer, le paradigme du système fluvial stable. Est-ce que vous pouvez nous l'expliquer ce... vous pouvez nous parler un peu de ce paradigme-là?

Mme KARINE DAUPHIN :

Le paradigme d'une rivière stable ou...

LE PRÉSIDENT :

Le paradigme du système fluvial stable, c'est ce dont il est question. Mais on pourrait demander aussi à l'initiateur de nous l'expliquer.

Mme KARINE DAUPHIN :

Oui, peut-être, je pense qu'il serait plus à même de répondre à cette question-ci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lambert?

M. JOËL LAMBERT :

Oui, Monsieur le président. Je pense que je vais me référer à madame Pascale Biron ou à Mathieu Lemay. En fait, je pense que j'irais avec madame Biron, parce qu'elle va pouvoir aussi parler de l'espace de liberté, c'est une spécialiste dans le domaine.

Mme PASCALE BIRON :

Oui, bonjour. Est-ce que c'est possible pour moi de présenter quelques diapos, PowerPoint, ou?

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

Mme PASCALE BIRON :

Oui, d'accord. Donc, je peux partager mon écran? Ce que je vais faire. Est-ce que vous voyez mon écran?

LE PRÉSIDENT :

Oui... oui, c'est bon.

Mme PASCALE BIRON :

Alors, juste rapidement, parce que je pense que ça serait pertinent compte tenu des questions que j'ai entendues de résumer... je sais que ça a été présenté par monsieur Joël Lambert tout à l'heure, mais un peu résumer notre analyse hydrogéomorphologique du bassin, là, qui a vraiment comme... bon, ça a été dit plus tôt, trois tronçons. On a analysé, nous, 36 kilomètres. Ces trois tronçons-là, là, celui le plus en aval, là, est... il y a très peu d'érosion, il y a beaucoup de roc. Son plus problématique, c'est le deuxième, entre les kilomètres 9 et 20, qui est beaucoup plus sinueux, il y a une érosion active. Là, il n'y a pas de contrôle géologique. Tandis que le tronçon entre les kilomètres 20 et 36, les pentes sont plus fortes, il y a certains affleurements rocheux et certaines zones actives dans ce secteur-là.

Ce qu'il faut comprendre, peut-être pour répondre aux questions qui ont été posées tout à l'heure, là, c'est que la rivière Bulstrode, dans certains tronçons, comme on voit ici sur une photo de 1950, est

naturellement... le terme, c'est « divagant », donc une rivière divagante. Ça veut dire ça que ce sont des chenaux qui sont instables naturellement, qu'il y a beaucoup de transits sédimentaires, les berges sont facilement érodables. Donc, on a ce système-là naturel. Par ailleurs, naturellement aussi, il y a des secteurs plus stables, avec des contrôles géologiques, donc des affleurements rocheux.

Ça veut dire qu'il y a beaucoup de contrastes. Il y a des secteurs, quand on regarde les photos aériennes historiques, où ça bouge d'une année à l'autre, où on voit différentes couleurs pour différentes années de photos, sur la diapo à gauche, autour des kilomètres 19, 20, alors que plus en aval, autour des kilomètres 9, 10, ça bouge très peu. Donc, on peut calculer sa mobilité du passé et la projeter vers les 50 prochaines années, ce qu'on appelle l'espace de mobilité, et c'est comme ça, en fait, qu'on détermine l'espace de liberté.

Ça, c'est une cartographie qui a été fournie dans notre rapport. L'espace de liberté, c'est un espace qui va combiner cette mobilité avec aussi l'inondabilité. Ce qu'on voit sur cette carte-là, c'est que le tronçon central, là, entre les kilomètres 10 et 21, c'est beaucoup plus large dans ces secteurs-là, puis il y a d'autres parties un peu plus en amont aussi où ça s'élargit, donc c'est très variable.

Il faut aussi comprendre qu'il y a eu beaucoup d'interventions humaines dans ce bassin versant là. Et si on regarde encore une image, une photo de 1950, on voit qu'il y avait naturellement beaucoup de sédiments qui se déposaient dans la plaine alluviale, donc les zones en blanc, et on a un peu rétréci la zone allouée à la rivière dans ce secteur-là, ce qui fait que ces sédiments-là, ils n'ont plus la place pour se déposer puis ils sont transportés vers l'aval.

Il y a eu beaucoup de stabilisation dans différents secteurs de la rivière, et ce qu'on voit, c'est que souvent, après un certain temps, ça... la stabilisation ne fonctionne plus, donc on voit des enrochements du passé ou du géotextile, là, qui démontre que la rivière a quand même réussi à éroder, malgré tout.

Il y a beaucoup d'interventions directement aussi, des traverses à gué, notamment, dans des secteurs dynamiques, qui peuvent remettre en circulation les sédiments. Si on avait une suggestion, ça serait de viser des secteurs où c'est beaucoup plus stable avec des affleurements rocheux pour ces traverses-là.

Et, enfin, c'est difficile à quantifier, mais il reste qu'il y a beaucoup de chemins non pavés, des routes non pavées avec des fossés, qui peuvent apporter aussi beaucoup de sédiments.

Alors, ce qu'on demandait dans notre rapport, là, c'était de limiter la stabilisation là où il y avait vraiment des enjeux de sécurité publique, mais que là où il n'y en avait pas, bien, c'était un peu se battre contre l'inévitable, comme on l'a vu avec la présence d'enrochements effondrés, et que, par ailleurs, si on permettait un stockage naturel des sédiments comme il y en avait avant, bien, ça pourrait, en fait, diminuer un peu la quantité de sédiments qui se retrouvent dans le réservoir. Donc, c'est un peu ça le

concept d'espace de liberté.

Les autres recommandations, c'était d'essayer de minimiser les activités directement dans le cours d'eau, comme les traverses à gué dans les secteurs dynamiques, et aussi d'aller voir ces fossés de route.

Mais pour revenir, il y avait une question : c'est quoi la stabilité? Là, je vais juste montrer une image, là, qui explique ce concept-là de stabilité. C'est qu'il y a un équilibre dans une rivière entre ce qu'on s'appelle le débit solide, les sédiments, et le débit liquide, l'eau, et puis quand on perturbe ça, quand... par exemple, si on réduit la charge sédimentaire, si on construit un barrage ou on construit des seuils qui trappent les sédiments ou on protège massivement les berges, comme ça a été mentionné dans l'étude de CIMA, bien, à ce moment-là on vient perturber cet équilibre et on peut se retrouver dans une situation d'érosion, de régression de fond, qu'on appelle.

Et dernière diapo, pour terminer, je veux juste mentionner qu'il y a des secteurs où, effectivement, ça bouge beaucoup, et ce n'est pas nécessairement au même rythme. Si on voit autour du kilomètre 31, ici, on voit que dans les dernières années, ça a été beaucoup plus actif, et souvent, ça fait suite, aussi, à des tentatives de stabilisation. Mais là, je n'ai pas le détail précisément ici, mais c'est juste pour indiquer. Donc, il y a des endroits où c'est bloqué par des affleurements rocheux, et d'autres endroits où la rivière peut s'ajuster, et à ce moment-là ça va vraiment créer des ajustements qui peuvent être très rapides.

LE PRÉSIDENT :

Mais selon vous, comment est-ce qu'on peut concilier vraiment cet espace de mobilité là que vous évoquez de la rivière avec l'utilisation du territoire et qui en est déjà faite par la population? Comment est-ce qu'on peut faire la conciliation?

Mme PASCALE BIRON :

Oui, bien, c'est là qu'il faut une vision large, là, parce que ça a été mentionné je crois aussi par Joël Lambert, là, il y a tout un concept de se dire, bon, si on accepte que cet espace-là, on le redonne à la rivière, bien, il faut prévoir aussi un système de compensation pour des pertes. Mais on avait déjà fait des études économiques, par ailleurs, qui montraient que ça coûte cher d'intervenir. Comme ça a été mentionné par un des intervenants, la stabilisation coûte, par enrochement, par exemple, coûte très cher. Le fait de ne plus avoir à faire ces interventions-là, c'est un coût évité.

Il y a peut-être... il y a certainement moyen de concevoir des programmes de compensation pour dire : « Bon, bien, cet espace-là n'est plus utilisé pour des fins autres que récréation », par exemple, et qui fait que s'il y a une perte de terre, les conséquences sont moindres, mais il faut un arrimage avec des programmes, qui existent, par ailleurs, de... il y en a dans d'autres provinces, mais au Québec, de

plus en plus on y pense, là, de compensation pour redonner cet espace-là, finalement, qui pourrait être un endroit où des sédiments pourraient être stockés naturellement, entre autres.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, la solution, selon vous, pour aider les gens qui perdent maintenant leurs terres serait de faire une compensation, c'est bien ça?

Mme PASCALE BIRON :

Bien, dans le cas précis de pertes agricoles, oui, ça tombe sous le sens qu'il faut... on comprend très bien qu'il y a une perte de revenus, là, c'est sûr, si on perd sa terre, mais à ce moment-là, c'est de regarder toutes les dépenses qui sont mises pour essayer de se battre un peu contre la nature, là. C'est-à-dire, dans le cas de la Bulstrode, sa nature, c'est d'être très mobile dans certains secteurs, et au lieu de faire des interventions récurrentes, coûteuses, bien, cet argent-là pourrait être retourné aux propriétaires.

LE PRÉSIDENT :

À ce moment-là, quelle serait la forme que pourrait prendre cette compensation et quels sont les acteurs ou les organismes que vous voyez interpellés?

Mme PASCALE BIRON :

Bien, il y a plusieurs... ça devient complexe parce qu'il y a beaucoup de ministères, beaucoup de programmes, mais si je vous donne un exemple, un programme qui existe dans d'autres provinces, le programme ALUS, par exemple. Il existe des programmes conçus, là, pour redonner financièrement, là, la perte, qu'il n'y ait pas une perte, en fait, finalement, pour les agriculteurs.

Si on prend le Vermont, proche de nous, au Québec, dont on s'était fortement inspiré dans le projet d'Espace de liberté, ils ont un concept de servitude.

Il y a toutes sortes d'états ou de provinces ou de pays qui ont développé un concept, là, de voir ça de façon holistique, qui fait que ce n'est pas qu'une perte parce qu'on compense quelqu'un, donc on prend l'argent dans un budget, on a économisé au bout du compte en n'ayant plus à intervenir et en améliorant, en fin de compte, d'un point de vue environnemental aussi la qualité du corridor fluvial, pas juste de la rivière comme telle.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci.

J'aimerais demander à monsieur Tremblay : est-ce que, pour vous, au MELCC, est-ce que ce serait possible de compenser pour les pertes des terres?

M. YVAN TREMBLAY :

Juste pour vous répondre, Monsieur le président, et répondre à la question de monsieur Pinard, ce n'est pas quelque chose de... nous, on n'a pas de programme qui est prévu pour compenser directement dans la poche de l'agriculteur qui aurait une perte de sa terre. La seule chose que je peux voir qui aurait une connexion quelconque, c'est...

LE PRÉSIDENT :

Mais qu'est-ce qui peut se faire, qu'est-ce qui peut être fait très rapidement, par exemple?

M. YVAN TREMBLAY :

Ce que je vous dis, c'est... j'allais faire le lien avec le Programme de restauration et de création des milieux humides et hydriques, qui est un budget d'environ... d'une poche d'environ de 30 millions de dollars sur une durée de trois ans, puis il y a un des volets dans ce programme-là qui soutient la réalisation d'un projet de restauration et de création de milieux hydriques et humides. Donc, ce n'est pas nécessairement systématiquement relié à des pertes de terres agricoles, mais plutôt sur des créations de milieux hydriques... hydriques ou humides qui seraient visés dans ce cas-là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. J'aimerais retourner un peu vers madame Dauphin.

Madame Dauphin, on vient d'écouter la présentation de madame Biron. Qu'est-ce que vous pensez des recommandations qu'elle vient de nous présenter, qu'est-ce que vous en pensez, et comment est-ce que vous voyez, par exemple, leur intégration dans la gestion du bassin versant?

Mme KARINE DAUPHIN :

Bien, c'est une des actions qui avaient été retenues dans le plan d'action, c'est de mettre en place justement ces espaces de liberté. Après, si c'était vraiment... ce qui ressort des agriculteurs, c'est vraiment une perte de terre, donc une perte de rendement, une perte de revenus, et effectivement,

comme l'a mentionné madame Biron, dans d'autres pays, là, ou dans d'autres provinces, la compensation peut être possible, là. Donc nous, ça va être de valider comment est-ce qu'on peut financer cette perte aux agriculteurs, si la solution de garder les espaces de liberté va être retenue. Donc là, ça va être un travail aussi beaucoup de sensibilisation avec le monde agricole, puis avec les MRC aussi, parce que j'imagine qu'il va y avoir une partie d'occupation du territoire.

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Pinard?

M. JEAN-FRANÇOIS PINARD :

Oui, ça répond bien pour moi. Je vous remercie infiniment, ça fait le tour.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Je vais appeler le prochain sur le... dans le registre.

Monsieur Allaire, Cédric, êtes-vous prêt?

M. CÉDRIC ALLAIRE

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Oui. Le partage d'image n'a pas fonctionné, mais je vais quand même y aller, peut-être faire suite à ce qui vient d'être dit. On parle d'un possible programme de rachat de terres. Peut-être considérer, là, un peu comme... on va faire un parallèle avec le fleuve Saint-Laurent ou la rivière Richelieu, et les terres autour de ces rivières-là font partie des terres les plus fertiles au Canada. Ici, dans le cas de la Bulstrode, c'est un peu le même principe, là, mais à pas mal plus petite échelle. Souvent, les terres qui se rapprochent de la rivière sont les plus fertiles, les plus facilement cultivables, ceux qui donnent plus de rendement, sans roches, et ainsi de suite. C'est probablement les terres auxquelles on tient le plus, et puis pour compenser, disons, on va dire un acre de terre en amont de la rivière, ça en prendrait peut-être deux dans une montagne pour aller chercher les mêmes rendements ou la même rentabilité, disons.

Oui, peut-être que pour les dommages qui ont été faits, ça serait envisageable de penser à un programme de rachat, mais de laisser continuer cette érosion-là aussi gratuitement que ça puis de dire qu'elle peut aller où est-ce qu'elle veut bien, je ne pense pas que ça soit très bien reçu. À vrai dire, ça ne sera pas du tout reçu par la communauté agricole.

Après ça, on nous a remonté dans des photos qui datent jusqu'à 1950, que la rivière était active. Il y a beaucoup de sites d'érosion, on n'a pas besoin de monter aussi loin, on peut monter juste sur les vieilles cartes d'Info-Sols, je pense que c'est en 79, on peut voir, là, aux amonts de la rivière des arbres en santé, vus des airs, là, qu'on peut considérer d'au moins des arbres centenaires. Ces arbres-là, quand ils sont partis, c'est 100 ans d'histoire quand même qui sont partis. Donc, la rivière était inactive dans certains points puis maintenant elle l'est. Puis nous autres aussi, étant toujours face à la rivière, on a des points repères, et quand vient la crue des eaux, bien, on peut constater.

Ça fait au moins une dizaine d'années qu'on n'a pas eu ce qu'on appelle un vrai bon déluge. Avec tout ce qui s'est affaibli au fil des années en frais de berges et tout et tout, s'il revient... Moi, pour ma part, le dernier vrai déluge que je me souviens d'avoir vu, c'était en 2002, j'étais tout jeune, mais s'il revient un déluge semblable, je pense que c'était 80 millimètres d'eau en une heure, quelque chose quasi impossible, avec toute la faiblesse que la rivière, elle a, on peut penser que l'érosion va se multiplier, là, même de façon exponentielle. Je ne pense pas que nos producteurs agricoles seraient prêts à voir laisser partir leurs terres juste pour une pluie, une... disons, une semaine de pluie. Ça fait que non... bien oui, plutôt, à votre programme de rachat de terre, ça l'a un prix, je pense, qui est difficilement négociable, mais de continuer... laisser continuer cette érosion-là, non, je pense... ça ne passera pas... assurément pas dans la communauté agricole.

Et d'abord que j'ai la parole, je vais prendre un autre point. Juste à côté de chez moi, il y a un champ qui n'est pas le mien, qui faisait six acres et demi à l'époque, puis l'érosion a embarqué là-dedans. Il n'en reste plus qu'une. Donc, il y a quasiment 80 % de la superficie de ce champ-là qui est partie, et puis au bout de ce champ-là, il y a la route 263, qui est une route numérotée, une route verte secondaire, je pense, qu'on appelle. Quand l'érosion est arrivée à la route, tout de suite le ministère des Transports a débarqué, ils avaient tout le matériel nécessaire, les études, tout ça, ils ont fait le gros kit, l'enrochement qui respecte, évidemment, toutes les normes.

Je ne dis pas qu'on aurait dû laisser aller cette route-là, parce qu'on ne veut pas la voir tasser, mais pourquoi que le ministère des Transports peut intervenir pour sauver sa route, mais que nous autres, notre champ, on peut le laisser aller un peu comme si c'était un vaurien? C'est un autre point que je veux amener dans la commission, là, qu'on n'est peut-être pas considéré aussi important qu'on ne l'est vraiment, la communauté agricole.

LE PRÉSIDENT :

Mais on vous a entendu, monsieur Allaire.

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais me tourner un peu vers le Groupe Conseils Agro Bois-Francs. Mais qu'est-ce qui est fait présentement par les propriétaires contre l'érosion de leurs terres?

Mme CÉLIA DUQUESNAY :

Oui, bonjour. Donc, présentement, on a... on travaille sur un projet en étroite collaboration avec le MAPAQ, le ministère...

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous rappeler votre nom, s'il vous plaît? C'est pour la sténotypie.

Mme CÉLIA DUQUESNAY :

Célia Duquesnay.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mme CÉLIA DUQUESNAY :

Donc, comme je le disais, je vais partager un peu une présentation que j'avais préparée, pour imager un peu mes propos. Est-ce que c'est bon pour tout le monde?

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est bon.

PRÉSENTATION DU GROUPE CONSEILS AGRO BOIS-FRANCS

Mme CÉLIA DUQUESNAY

Mme CÉLIA DUQUESNAY :

O.K. Donc, c'est ça, depuis plusieurs années, on travaille sur le projet de restauration du réservoir Beaudet. Au départ, nous travaillions avec la Ville, donc on a effectué une étude d'évaluation des travaux de restauration du bassin versant, donc caractériser le milieu, le milieu agricole, mis en place...

on a mis en place différents scénarios d'intervention pour venir à bout de limiter l'érosion dans les champs agricoles, avec des actions telles que modification de pratiques culturales, des ouvrages hydroagricoles, des bandes riveraines, et cetera.

Par la suite, en 2017, on a travaillé avec le MAPAQ, donc c'était un projet de caractérisation du bassin versant de la rivière Bulstrode en amont du réservoir, toujours dans le milieu agricole, donc c'était un portrait plus global et détaillé du portrait agricole du bassin versant, quel type de régies de culture on rencontrait, le nombre d'entreprises, caractériser les rivières. En 2018, on a retravaillé en étroite collaboration avec la Ville, donc le projet de cultures de couverture dont Joël Lambert, je pense, a mentionné dans sa présentation. Au jour d'aujourd'hui, le projet continue, donc avec le ministère de l'Environnement -- le ministère de l'Agriculture, donc c'est un projet collectif, avec les producteurs.

Donc, si je descends un peu plus... Donc, comme je vous ai dit, la première phase consistait à la caractérisation, on a établi un plan triennal, sur trois années, avec des actions à réaliser, et en 2019, on a commencé la réalisation de ce plan triennal. Donc, ce plan est décrit sous diverses actions. On a 11 actions majeures, toutes qui portent à réduire l'érosion qui vient des champs agricoles.

La première consiste à cultiver des cultures de couverture, avec des financements disponibles au niveau des programmes Prime-Vert du ministère de l'Agriculture. Donc, ces stratégies d'intervention permettent de couvrir les sols pendant la période hivernale et réduire le transport des sédiments. Ensuite, on a une action qui vise à cultiver davantage de céréales d'automne. Pour ces actions, il n'y a pas encore de financement existant. On a également les actions qui visent à implanter des cultures pérennes permanentes en bordure des cours d'eau pour limiter l'érosion des champs et limiter le transport des sédiments. Également pour cette action, il n'y a pas de financement qui est encore disponible pour les producteurs. On a également dans l'optique de modifier les pratiques culturales, adopter le semis direct, par exemple dans les champs qui seraient en pente, donc il y a un fort potentiel d'érosion lors du travail du sol. Donc là, en adoptant le semis direct, en gardant une couche de résidus sur le sol, on va venir encore une fois limiter la vitesse de ruissellement de l'eau et limiter l'érosion.

On a également des actions qui visent à aménager des ouvrages hydroagricoles, des avaloirs, des chutes enrochées, des voies d'eau engazonnées, pour travailler sur de l'érosion déjà existante, localisée, finalement. Les chutes enrochées, si on a un décrochement de talus localisé, on va venir l'arranger. Donc, il y a des financements disponibles encore une fois avec les programmes Prime-Vert du ministère de l'Agriculture.

Et, finalement, les deux dernières actions, c'est l'aménagement de haies brise-vent et l'aménagement de bandes riveraines élargies. Les bandes riveraines élargies permettraient de stabiliser les berges au-dessus du talus, donc dans le champ du producteur. Ces deux aménagements comportent également des financements disponibles. Donc, ça faisait le tour.

J'ai également quelques photos, mais ce qu'il faut savoir, c'est que nous, dans le programme... le projet que nous menons aujourd'hui, il est là pour limiter l'érosion qui vient des champs. On agit sur le champ agricole, on ne va pas agir en tant que tel sur la berge, donc on va limiter l'érosion qui se fait sur le champ, mais sans pouvoir avoir une action.

On a des cas de producteurs qu'on rencontre qui sont justement dans ces secteurs dynamiques de la rivière Bulstrode, on leur propose effectivement d'implanter des bandes riveraines élargies ou plus ou moins des cultures pérennes en bordure de cours d'eau. Néanmoins, on ne peut pas venir et proposer des solutions d'aménagement de stabilisation de la berge et de la rivière qui pourraient les aider. Donc, il faut faire attention à ce parallèle un peu. On va vraiment venir corriger les problèmes sur le champ, mais on ne peut pas intervenir sur le cas, par exemple, de ces producteurs qui vont perdre des terres au fil des années.

Donc, ça fait un peu le tour de nous, ce qu'on fait actuellement. Je ne sais pas si vous avez besoin de plus de détail?

LE PRÉSIDENT :

Oui, merci, quand même. Ça me faisait penser un peu au MAPAQ.

J'allais demander à monsieur Chouinard : bien, qu'est-ce que vous, vous pensez de l'efficacité de ces mesures-là, si on met ça en perspective avec l'urgence que les propriétaires vivent actuellement?

M. PIERRE CHOUINARD :

Bien, c'est ça, nous, le travail qu'on fait avec les entreprises agricoles, comme madame Duquesnay a expliqué, c'est qu'on travaille au niveau de la conservation des sols, au niveau de la gestion de l'eau dans le champ. On n'intervient pas au niveau des berges avec le programme. On l'a déjà fait dans le passé, même sur la rivière Bulstrode, là, il y a eu des enrochements qui ont été faits, puis comme on a pu le voir dans la présentation, souvent ces aménagements-là n'ont pas tenu ou... on l'a vu souvent dans des petits cours d'eau aussi, là, parce qu'on l'a fait surtout dans des petits cours d'eau, rarement dans des gros cours d'eau comme la Bulstrode, là, mais ces aménagements-là font souvent en sorte que le problème se déplace ailleurs dans le cours d'eau. Puis les enrochements, c'est quelque chose qui est très dispendieux, ça fait que le ministère s'est retiré du financement de ces actions-là. On préfère investir sur des pratiques agricoles pour réduire le transport de sédiments, là, au niveau des sols.

Donc, ce qu'on vise, c'est de retenir la particule de sol au champ. Lorsque le sol n'est pas protégé par de la végétation ou des résidus, qu'il y a du ruissellement, bien, à ce moment-là le sol est vulnérable à des pertes de... des pertes, là, par érosion. Donc, en ayant de meilleures pratiques pour protéger le

sol, ou encore réduire le travail de sol, on en arrive à limiter les apports qui proviennent du champ.

Mais notre rôle, c'est ça, nous, on n'est pas dans la stabilisation des berges, là, avec nos programmes présentement. C'est la même chose, on comprend que les producteurs peuvent perdre des superficies importantes, là, associées à l'érosion des berges, mais présentement, on n'a pas aucun programme, là, qui peut compenser ou aider les producteurs à faire de la stabilisation, enrocher, ou des choses comme ça.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Monsieur Allaire, voilà quelques réponses, explications, qui sont apportées à votre préoccupation. Ça va?

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Est-ce que je peux reprendre parole?

LE PRÉSIDENT :

Oui, bien, vous devez aller vous réinscrire sur le registre. Je vais prendre le suivant. Donc, vous pouvez vous réinscrire.

Alors, je vais demander à monsieur Guillaume Allaire.

M. GUILLAUME ALLAIRE

M. GUILLAUME ALLAIRE :

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

M. GUILLAUME ALLAIRE :

Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous entend très bien. Allez-y avec votre question.

M. GUILLAUME ALLAIRE :

Oui. Moi, pour commencer, je veux juste dire, je suis un simple acériculteur. J'écoute le monde parler depuis le début de la séance, ils ont tous... il y en a qui sont ingénieurs, il y en a qui ont des cours. Ça fait que t'sais, moi j'ai une opinion sur la rivière, je vais la dire, puis t'sais, vous en tiendrez compte de qu'est-ce qui fait votre affaire ou qu'est-ce que vous trouvez bon dans ma discussion.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. GUILLAUME ALLAIRE :

Vous parlez, t'sais, de compenser, t'sais, pour les pertes de terrain. Moi, dans mon cas, c'est une place qui est très problématique dans la rivière. Ce n'est pas juste des pertes de terrain, là, c'est des pertes ou des pertes de bâtiments. T'sais, la rivière, elle s'en va vers des bâtiments. T'sais, moi, en 2015, il a fallu que je me bâtisse une nouvelle station de pompage parce que là, la rivière, de plus en plus, elle s'en va vers la rivière -- vers la cabane, puis t'sais, mes lignes d'eau, elles ne peuvent plus traverser la rivière à cause de ça. Mais, en plus, je perds du terrain aussi, là, pour la perte de foin puis tout.

Qu'est-ce que je veux dire là-dessus, moi, c'est une opinion : j'aimerais ça que... il me semble, t'sais, vous parlez de millions, de 36 millions puis de 15 millions, t'sais, pour avoir enroché la rivière. Moi, en 2010, ils l'ont enrochée, la rivière, chez nous. Elle approchait du chemin, ça fait que là, ils ont essayé de préserver leur chemin. Pas mes terres, ils ont préservé le chemin. Puis là, de plus en plus, là, l'enrochement s'en va, comme ils disent, là, les autres, et bien vite, à un moment donné, ça va s'en aller vers le chemin, et je pense que c'est quand elle va arriver au chemin qu'ils vont faire quelque chose.

Mais là, mon opinion, ce serait que moi, où ma zone problématique, ils auraient juste à la redresser, la rivière, puis ça ne coûterait pas 36 millions, là. Je peux bien croire qu'eux autres, ils se disent : « On ne peut pas faire ça à cause de l'environnement », mais ça ne serait pas coûteux et ça réglerait beaucoup de problèmes, parce que quand la rivière se met à être sinueuse comme elle le fait de plus en plus... là, oui, chez nous j'ai un problème, mais après ça, ça fait comme un S, là. La rivière, ça va être chez le voisin qu'elle va rentrer dans quelques années. Puis t'sais, s'ils ne la remettent pas droite, ça va toujours, toujours... t'sais, ça n'arrêtera jamais, là. Je sais qu'eux autres, ils disent qu'ils veulent laisser vivre la rivière, mais t'sais, à un moment donné, c'est... on va laisser vivre jusqu'à quoi,

t'sais, jusqu'à tant qu'une maison parte à l'eau, jusqu'à tant qu'une cabane à sucre parte à l'eau? C'est des entreprises, là.

Puis depuis plusieurs années -- moi j'ai 38 ans -- les terres que je possède appartenaient à mon père ou à mes voisins, que j'ai achetées, puis la rivière, elle ne ressemblait pas à ça du tout, là, puis dans les dernières années, ça l'empire parce qu'ils disent des changements climatiques, des gros coups d'eau, puis il n'y a rien qui la tient, la rivière, ça fait qu'elle rempire tout le temps. Ça fait que t'sais, moi, mon opinion que j'ai, c'est la mettre droite le plus possible, puis ça serait à recommencer plus tard, mais au moins, pour plusieurs années, ça l'améliorerait le problème.

Parce que dans le temps que c'était à mon père, il y avait des compagnies d'excavation qui rentraient dans la rivière, quand c'était permis. Astheure, ils n'ont plus le droit de faire ça. Ils allaient creuser la rivière, ils allaient creuser la berge, t'sais, où est-ce qu'il y avait des sédiments qui se ramassaient, puis à chaque coup d'eau, le trou se remplissait, mais au moins, ça ne descendait pas puis ça n'empirait pas. T'sais, toutes les... c'est peut-être dit qu'environnementalement, ce n'est peut-être plus possible, mais t'sais, c'était la preuve qu'en enlevant les sédiments puis en la remettant droite, comme ils faisaient un petit peu à toutes les... tout le long de l'année, ça aidait le problème.

Ça fait que c'est pas mal ce que j'avais à dire.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Allaire, bien, pour votre opinion. Je vais en profiter pour demander quand même à COPERNIC.

Madame Dauphin, est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu les différentes méthodes de stabilisation des berges, les bonnes, les mauvaises, et quelles sont les raisons de dire qu'elles sont bonnes ou mauvaises en termes... au regard de leur efficacité ou de l'impact par rapport à l'ensemble de la rivière?

Mme KARINE DAUPHIN :

Si je me fie aux études réalisées par des géomorphologues, dont madame Biron, en fait, la stabilisation de berge, ce qu'elle va faire, c'est que, comme une rivière -- de toute façon on l'a vu avec la balance de Lane que madame Biron a montrée -- si on stabilise à un endroit, on va diminuer l'apport en sédiments au cours d'eau, et donc, du coup, elle va vouloir aller éroder autre part, et c'est ce qu'on voit, une certaine stabilisation de berge dans la rivière Bulstrode, où elle a tendance à éroder la partie aval de la partie qui est déjà stabilisée. Et même, ça peut aller encore avec une plus forte érosion en aval de la partie qui est stabilisée.

Donc, ça n'a pas été prouvé qu'une stabilisation, ça empêche le cours d'eau de divaguer, bien au contraire, des fois, ça peut même être accéléré juste en aval des secteurs qui ont subi une stabilisation.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Monsieur Lambert, mais quel serait l'effet de redresser la rivière, sur votre projet?

M. JOËL LAMBERT :

Je vais m'en remettre à monsieur Lemay, qui a analysé plusieurs solutions, donc, et leur impact sur notre projet du réservoir Beaudet.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

**PRÉSENTATION DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE
M. MATHIEU LEMAY**

M. MATHIEU LEMAY :

Alors, bonsoir tout le monde, bonsoir Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

M. MATHIEU LEMAY :

J'aimerais présenter mon écran, aussi, je vais pouvoir vous présenter l'étude que j'ai préparée, là, dans le cadre du projet de la Ville de Victoriaville. Est-ce que vous voyez bien mon écran?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on le voit, c'est bon.

M. MATHIEU LEMAY :

Donc, je vais faire des parallèles, là, avec la question qui était posée, c'est-à-dire : quelle serait l'effet de la linéarisation? En fait, à notre niveau, là, les travaux qu'on a effectués sont essentiellement à deux volets, là, il y avait un premier volet qui était les études sur le terrain, là, pour bien caractériser la... ce qu'on appelle la géotechnique, là, les enrochements, la grosseur des enrochements, la présence d'affleurements rocheux, un peu la forme de la rivière, là. Donc, c'est un premier volet qu'on a fait d'études terrain.

Puis un deuxième volet qu'on a fait, c'était utiliser les données qu'on a récoltées, là, pour monter ce qu'on appelle un modèle hydrosédimentaire de la rivière, c'est-à-dire qu'à l'aide d'un modèle mathématique, là, on va calculer le comportement des sédiments dans la rivière, on va être capable de les représenter, et puis par la suite, bien, on est capable d'étudier l'impact des diverses interventions qu'on peut faire sur le cours d'eau, sur le réservoir Beaudet.

Il faut bien comprendre que notre étude à nous visait essentiellement à vérifier les différents impacts de ces interventions-là en rivière sur les taux de sédimentation dans le réservoir Beaudet. On parle beaucoup, là, depuis le début de cette assemblée, là, que les problématiques sont au niveau de l'érosion des berges. Nous, on a voulu... enfin, le mandat qui nous était confié, c'était essentiellement de vérifier, bien, si on pouvait arrêter ces phénomènes d'érosion là, quel serait l'impact en bas, sur le réservoir, et non pas la question : est-ce qu'il est techniquement possible d'arrêter l'érosion des berges? Donc, l'objectif de notre étude est légèrement différent de celui de la question, je tiens à le préciser.

Donc, je vais continuer la présentation. Donc, essentiellement, le domaine qu'on a étudié, là, c'est-à-dire le bout de rivière qu'on a étudié, là, c'est essentiellement le même qui a été étudié par madame Biron, là, sur l'étude hydrogéomorphologique. Donc, nos relevés terrains, là, à plusieurs endroits on a relevé des échantillons de sol puis on a mesuré la forme de la rivière. Puis essentiellement, si on veut imaginer -- imager, là, nos études, là, bien effectivement, là, comme disait madame Biron tantôt, la rivière monte vraiment trois tronçons distincts.

Le premier tronçon, là, qui se trouve entre le réservoir Beaudet puis, disons, à peu près la route 116, là, c'est un tronçon qui est à forte pente, relativement stable. Le deuxième tronçon, là, qui se situe, disons, entre la route 116 puis le long du barrage de Princeville est beaucoup plus divagant. Je vais vous montrer ensuite les résultats géotechniques, là, sur ces tronçons-là. Puis le troisième tronçon, il commence à avoir une pente plus importante à l'amont.

Quand on regarde les résultats des échantillons de sol pris soit au fond de la rivière ou sur les berges de la rivière... J'ai un code de couleur là-dedans, là, je ne sais pas si ça paraît bien, sur mon écran c'est plus ou moins bon, là.

LE PRÉSIDENT :

Presque illisible.

M. MATHIEU LEMAY :

En gros, tout ce qui est rouge, là, c'est du roc, là, donc peu érodable. On voit que c'est très présent dans notre premier tronçon, là, qui est le plus en aval. Plus en amont, on en retrouve sur le haut des berges, mais moins dans le fond de la rivière. La couleur plus jaune commence à être des graviers puis du sable, donc des matériaux qui sont plus érodables. C'est très caractéristique du centre de la rivière. Et puis les couleurs encore plus pâles, là, ce sont des sols qui sont vraiment plus érodables encore, puis ça, bien, on les retrouve surtout dans le deuxième tronçon.

Ça confirme pas mal ce qui a été mentionné précédemment dans les autres études, là. Nous, on a les mêmes observations.

L'ingénieur géologue qui a fait les études sur le terrain, là, nous dit que, selon ses observations visuelles, les sédiments qu'il retrouve dans le réservoir, effectivement, sont les mêmes qu'il retrouve dans les tronçons 2 et 3, là. Donc, les études précédentes de l'Université Laval qui disaient que les berges de la rivière contribuaient fortement à l'ensablement du réservoir, bien, ça va dans le même sens, nos études.

Ensuite, le deuxième volet de mon étude, c'était l'impact des différentes mesures, là, de l'intervention dans les tronçons de la rivière pour essayer de stabiliser les berges puis de voir leur impact sur la sédimentation du réservoir. Bien ça, c'est des études assez complexes, assez gourmandes en données, là. J'ai montré les diverses données, là, je peux les lire rapidement, là, mais ça prend des données LIDAR, qui sont des relevés topographiques, des photographies aériennes, on a fait de la photogrammétrie, caractérisation par drone de l'ensemble de la rivière, on a utilisé les stations hydrométriques qui mesurent les débits, on a étudié les opérations dans le barrage Beaudet, on a les délimitations du bassin versant, les études hydrologiques, les débits qu'il y a un peu partout dans la rivière, on a regardé les études de monsieur Michaud sur les mesures de sédiments en suspension dans les divers tributaires puis dans le tronçon principal de la rivière, on a regardé les suivis de l'ensablement du réservoir Beaudet, les caractéristiques du réservoir. Bref, c'est assez gourmand en données. Puis, bon, on a utilisé toutes ces données-là pour ce qu'on appelle calibrer, c'est-à-dire s'assurer que notre modèle soit représentatif des mesures qu'on a sur le terrain. On a réussi à représenter l'ensablement du réservoir Beaudet à un niveau d'à peu près 90 %, là, ce qui est, dans le cadre de ces études-là, très bon.

On a fait des études de sensibilité, ce à quoi monsieur Lambert référait tout à l'heure, là, les études de sensibilité, c'est-à-dire qu'on fait varier certains paramètres du modèle puis on regarde les

impacts que ça a sur les résultats. Puis entre autres, une des études de sensibilité, c'était de voir, si on modifie l'apport des différents tributaires, l'apport des sédiments en provenance des différents ruisseaux du cours d'eau, si on les modifie dans le modèle, qu'est-ce que ça a comme impact sur l'ensablement du réservoir Beaudet. Et puis à ce niveau-là, on n'a pas trouvé un très, très grand impact sur la période de quatre ans, là, qu'on a modélisée.

Ensuite, si je résume les études qu'on a faites, il faut mentionner, là... Là, je veux préciser, parce que monsieur Lambert en a parlé tantôt, là...

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez aller plus vite, à la conclusion, s'il vous plaît?

M. MATHIEU LEMAY :

Oui, parfait.

Donc, ce qu'on a essayé, c'est de limiter les débits, là, donc aplatir les courbes de sédiments.

Au niveau des différentes méthodes, bien, monsieur Lambert les a présentées tantôt, peut-être que je peux m'attarder un peu sur l'aspect stabilisation des berges, on en parle beaucoup, là. Il ne faut pas oublier, là, moi je suis un ingénieur, je le dis, la stabilisation des berges, c'est une infrastructure, c'est une infrastructure qui, comme n'importe quelle infrastructure, comme une route, demande des entretiens réguliers, demande un suivi. Donc, ce n'est pas quelque chose qu'on met là puis qui résout le problème *ad vitam aeternam*, là, c'est une infrastructure.

Ici, on a considéré 8.7 kilomètres de stabilisation, c'est surtout le tronçon central, pour des coûts de 31 millions, puis on n'arrive pas à réduire la sédimentation de plus de 50 à 60 % dans le réservoir Beaudet.

Donc, mes principales conclusions. Bien, je pense que la majorité des intervenants qui sont venus jusqu'ici disent que, oui, la rivière Bulstrode présente des caractéristiques physiques, là, qui sont naturelles et puis qui engendrent un transport sédimentaire important dans la rivière. Puis si je me... nos conclusions sont en ligne avec ceux de l'Université Laval et l'IRDA pour dire que, essentiellement, les mesures d'intervention, qu'elles soient réparties sur le bassin versant ou qu'elles soient sur les berges, directement sur les berges de la rivière, bien, elles vont toujours être insuffisantes pour freiner ou éliminer la nécessité d'intervenir par dragage dans le réservoir Beaudet. Donc ça, c'est principalement nos conclusions.

Donc, une linéarisation de la rivière, peut-être que ça peut, comme installation d'une

infrastructure, là, qu'il faudra entretenir, vérifier à long terme sur la rivière. Est-ce qu'elle pourrait stabiliser les berges? Ça demande des études plus holistiques sur la rivière. Est-ce que ça empêcherait la problématique du réservoir Beaudet? Mon avis, c'est que non.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lemay.

J'aimerais quand même entendre le MELCC, monsieur Tremblay, sur à peu près la même question : quel effet pourrait avoir le redressement de la rivière? Est-ce que c'est quelque chose qui est possible?

M. YVAN TREMBLAY :

J'inviterais ma collègue, Isabelle Nault, à répondre à votre question, Monsieur le président.

Mme ISABELLE NAULT :

À l'heure actuelle... Bonjour, Monsieur le président. Donc, à l'heure actuelle, le MELCC ne peut pas se prononcer, là, sur le redressement d'une rivière, là. Il faut comprendre qu'on n'a pas de projet à l'étude en ce moment, on ne pourrait pas dire si ça serait positif ou négatif, là, le fait de redresser, là, comme ça la rivière, on n'a pas de projet à l'étude. Le projet qui est soumis à l'heure actuelle à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, c'est le...

M. YVAN TREMBLAY :

La restauration.

Mme ISABELLE NAULT :

... la restauration, excusez-moi, là, du réservoir Beaudet. Donc nous, on est en train d'étudier ce projet-là, là, pour l'instant dans le cadre de la procédure.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci, madame Nault.

Je vais repartir chez monsieur Lambert, pour la même question.

Oui, monsieur Lambert?

M. JOËL LAMBERT :

Oui, merci. J'aimerais donner la parole à madame Biron, qui aimerait s'exprimer sur le sujet.

Mme PASCALE BIRON :

Oui, bonjour. Juste un point pour la linéarisation, le redressement, si on veut, de la rivière. Il y a vraiment beaucoup d'études là-dessus, parce qu'il y en a eu énormément de faites dans le passé, qui montrent que la rivière va tendre à revenir vers son parcours plus sinueux, que c'est... il y a vraiment beaucoup d'éléments négatifs, entre autres au moment où on redresse, on transforme complètement le lit de la rivière, ça devient comme une autoroute qui transporte les sédiments, donc ça peut carrément accroître le transport sédimentaire vers l'aval, mais c'est aussi que c'est inévitable que ça va demander des entretiens très fréquents pour garder une rivière aussi dynamique que la rivière Bulstrode dans un état linéaire, c'est assuré.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci.

Je vais revenir au registre. Je vais à présent inviter monsieur Boulanger. Monsieur Boulanger, Ghislain.

**PRÉSENTATION D'UN MÉMOIRE
M. GHISLAIN BOULANGER**

M. GHISLAIN BOULANGER :

Oui. Oui, bonjour à tous. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Je vais vous inviter à présenter votre mémoire. Il me semble que c'est un mémoire que vous avez?

M. GHISLAIN BOULANGER :

Oui, oui, c'est ça, j'avais ça à lire, puis s'il y a des questions, gênez-vous pas.

« À qui de droit, je me présente, Ghislain Boulanger, producteur agricole depuis 20 ans ayant une

formation en gestion et exploitation d'entreprises agricoles et résidant en bordure de la rivière Bulstrode depuis mon tout jeune âge.

Comme toutes les personnes concernées dans la région de Victoriaville le savent, il y a une accumulation de sédiments dans le réservoir Beaudet, où la Ville puise une bonne partie de son eau potable. Cette dernière veut effectuer des travaux pour enlever les sédiments accumulés pour rendre plus fonctionnel le réservoir et ainsi augmenter ses réserves. En effet, une grande partie de ces sédiments proviennent de l'érosion des berges de la rivière Bulstrode en amont du réservoir.

Actuellement, les intervenants concernés ne semblent pas convaincus de la nécessité de réduire au minimum cette érosion, qui continuera de s'accroître dans le futur si rien n'est fait. Une bonne partie des berges affectées sont adjacentes à des terres agricoles, donc celles-ci contiennent des éléments fertilisants, créant une certaine forme de contamination de l'eau lors de l'érosion et de débordements de la rivière. En érodant les berges, la rivière remplit son lit de roches et de sédiments et, par le fait même, diminue la fluidité de l'eau en créant de bonnes inondations sur les terres cultivées.

En reculant dans le temps, environ 30 ans, ce n'était pas très fréquent que la rivière créait ce genre d'inondations, car il y avait un entretien par chacun des propriétaires riverains qui était fait pour corriger et retourner le lit de la rivière à sa place d'origine pour éviter cette érosion. Ces travaux étaient effectués en période sèche pour minimiser les impacts sur la faune et autres. Je ne sais trop pourquoi, depuis ce temps, le ministère de l'Environnement ne tolère plus de telles interventions, sous peine d'amendes sévères, et préfère le laisser-aller, ce qui crée des problèmes d'érosion et de pollution de la rivière.

Dans le même ordre d'idée, comme propriétaire foncier, je me dois en tout temps de contrôler l'écoulement de mes eaux de surface, exemple un fossé de ligne, pour que ça ne cause pas de problèmes chez mes voisins. Il m'apparaît logique que la réparation et l'entretien du lit de la rivière Bulstrode, ce soit du même principe, et surtout bénéfique sur tous ces angles pour l'ensemble de la population. C'est pourquoi je prends le temps de vous écrire ces quelques lignes, car, pour une fois, j'ai l'impression, comme simple citoyen, d'avoir la possibilité de faire changer les choses.

Actuellement, d'autres citoyens de mon coin vivant des problématiques directes ou pas directement avec l'érosion des berges partagent cette idéologie. Il est impératif que des travaux dans le lit de la rivière ainsi que des berges à certains endroits ciblés soient effectués, cela diminuera drastiquement la pollution de l'eau et l'accumulation de sédiments dans le réservoir par l'érosion et les inondations répétées. L'ensemble des travaux pourrait être assumé en parties égales entre le public et le privé -- les propriétaires riverains, le privé. Pour s'assurer de ne pas se retrouver dans la même situation dans le futur, chaque propriétaire riverain aurait la responsabilité, sous supervision si nécessaire, d'entretenir son bout de rivière à ses frais, sauf si les travaux demandent des études d'impact puis ainsi que la bureaucratie étant reliée, parce que bien souvent, ça coûte très cher puis on

n'a pas la capacité de payer ça.

Je vous remercie de l'attention portée à cette lettre, dont j'ai la profonde conviction qu'elle contient des éléments très pertinents à prendre en considération.

Bien à vous. Merci. »

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Boulanger, pour votre mémoire.

Tout à l'heure, j'ai omis de remercier monsieur Guillaume Allaire, je m'en excuse, c'est sous l'effet de la discussion, ça m'a échappé. Je vous présente toutes mes excuses. Je vous remercie vraiment pour votre participation à cette consultation.

Monsieur Boulanger, je voulais vous demander, vous dites que l'ensemble des travaux pourrait être assumé en partie égale entre le public et le privé, donc vous, les propriétaires riverains?

M. GHISLAIN BOULANGER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous vous êtes rapproché de qui de droit, du ministère, MRC, Ville, pour ça?

M. GHISLAIN BOULANGER :

Non, mais moi, c'est une idée que je lance comme ça, parce que je me recule dans le passé, quand que les propriétaires riverains avaient un problème, supposons, on le réparait, on remettait la rivière dans son lit d'origine, mais avec le temps, c'est ça, le ministère, ils disent : « Ah, bien là, ça prend des études d'impact », mais c'est ça qui fait qu'à un moment donné tout coûte plus cher. Oui, ça prend une supervision pour pas que ce soit fait n'importe comment, mais c'est pour ça je me dis qu'un partenariat, ça ferait... bien, c'est pour le bien-être de tout le monde aussi, pas juste les propriétaires riverains, c'est pour les citoyens de la ville de Victo puis en général pour tout le monde, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. GHISLAIN BOULANGER :

C'est dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je comprends. Et vous dites aussi que chaque propriétaire riverain aurait la responsabilité, sous supervision si nécessaire, d'entretenir son bout de rivière, à ses frais. Mais l'entretien à vos frais...

M. GHISLAIN BOULANGER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... de votre bout de rivière, ça consisterait en quoi, par exemple?

M. GHISLAIN BOULANGER :

Bien, ça peut être une stabilisation de berge, quand elle est bien faite, parce que justement, chez monsieur Allaire, qui a parlé précédemment, le ministère de l'Environnement, ils en ont fait, ça fait peut-être une dizaine d'années, mais ils n'ont peut-être pas mis la bonne grosseur de roche. Mais supposons, ce genre de travaux là, un coup que c'est fait une fois, mettons, en partie égale avec le public, bien, comme monsieur Allaire, il peut continuer de l'entretenir d'année en année. Comme madame Biron, je pense, qui parlait tantôt, il y aurait possibilité d'en remettre un petit peu à tous les ans pour faire un entretien, pour justement ne pas laisser la rivière toujours crochir puis aller manger de la terre, parce que c'est vraiment des belles terres agricoles, là, qu'il n'y a pas de roches dedans qui se fait miner puis qui se ramasse dans le réservoir, là. C'est dans ce sens-là, c'est de dire que chaque propriétaire entretient son bout.

C'est sûr que le coût de base pour la réparation d'une telle structure, il faut que ce soit quand même partagé, parce que c'est des gros coûts, mais t'sais, à long terme, après ça, si c'est entretenu, c'est comme un véhicule ou peu importe, un coup que c'est entretenu, la durabilité est là, là, c'est sûr. Puis c'est un peu le propriétaire riverain qui peut avoir la responsabilité de ça, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci. J'aimerais aller vers le Groupe Conseils Agro Bois-Francis.

Vous mentionnez dans un de vos rapports, résumé de projet 2018, que quelques entreprises

rencontrées vous ont fait part de la lenteur d'avancement du projet du bassin versant de la rivière Bulstrode et de la mal compréhension du ministère de l'Environnement, a ralenti tous les projets touchant directement à la rivière puisque certains subissent des inondations de plus en plus fréquentes et perdent des quantités astronomiques de terres agricoles. Est-ce que vous pouvez élaborer un peu sur les problèmes rencontrés par ces entreprises-là?

Mme CÉLIA DUQUESNAY :

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure dans ma présentation, ces producteurs en question, les problèmes qu'ils rencontrent ne sont pas vraiment de notre recours, dans le sens où les projets d'enrochement des berges qui touchent directement la rivière Bulstrode ne sont plus pris en compte dans les subventions et les programmes d'aide que nous pouvons apporter aux producteurs, avec le ministère de l'Agriculture, donc ça reste des producteurs qu'on rencontre avec plein de... eux, comme nous, avec plein de bonnes volontés d'améliorer leur situation, mais finalement, ce qu'on peut leur proposer en bout de ligne, c'est de s'attarder à l'érosion et à l'eau qui vient de leur champ, à gérer, comme monsieur Chouinard vous l'a dit, à gérer l'eau, la gestion de l'eau des champs. Donc, c'est des producteurs finalement qu'on rencontre puis qu'on peut écouter puis concilier pas vraiment puisque ce n'est pas de notre ressort de... ni dans nos compétences d'agir sur tout ce qui touche au lit de la rivière.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci.

Je veux poser la même question à monsieur Tremblay, au MELCC, aux MRC aussi que nous avons invitées, et probablement aussi au MAPAQ. Mais est-ce que vous êtes au courant de cette problématique-là? Puis qu'est-ce que vous observez, surtout les MRC, qu'est-ce que vous observez sur le territoire, et quel est vraiment votre rôle dans cette situation-là?

On va commencer par la MRC d'Arthabaska, madame Désilets, Pascale.

Mme PASCALE DÉSILETS :

Effectivement, les MRC sont au courant de la problématique des propriétaires depuis de bons nombres d'années. Les MRC ont la responsabilité de la libre circulation de l'eau dans les cours d'eau, donc tant que l'eau coule officiellement, les MRC n'ont pas d'obligation d'agir. C'est sûr qu'il y a des citoyens qui ont fait des demandes à cet effet-là pour resserrer les sédiments dans les cours d'eau. Par contre, c'est des coûts quand même assez *phénoménaux*, importants. Quand on parle de stabilisation de rive, ce n'est pas de la petite stabilisation, là, on parle de des coûts, là, qui peuvent varier, pour un propriétaire, d'environ... et qui peuvent aller jusqu'à 100 000, quasiment, de 30 à 100 000 \$ peut-être pour un propriétaire dans des secteurs où est-ce qu'ils sont les plus problématiques, où est-ce que les

citoyens sont concernés.

La responsabilité des MRC, on peut intervenir, mais la problématique, c'est toujours le financement. Donc, les MRC n'ont pas de financement, donc c'est les propriétaires qui doivent assumer tous les coûts qui sont à assumer pour faire des retraits de sédiments dans les cours d'eau, à ce moment-là.

Les espaces de liberté, oui, c'est vrai qu'on doit laisser aller la rivière, puis on est bien pour, mais comme on mentionnait un peu au début, je reviens au début, en réalité, s'il n'y a pas de dédommagement financier, c'est pratiquement impossible, selon nous, à pouvoir mettre en place, puis c'est les producteurs en bout de ligne qui sont un peu pris en otage actuellement, parce qu'il n'y a pas de financement puis il n'y a pas de projet, ça serait trop onéreux pour les projets actuellement mis en place par les MRC.

Je ne sais pas si monsieur Ouellet, il veut compléter peut-être au niveau de la MRC de L'Érable, s'il a quelque chose à rajouter.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Ouellet, vous voulez rajouter quelque chose? De toute façon, on va revenir à vous, parce que j'aimerais quand même savoir pourquoi est-ce que... pourquoi vous pensez que les propriétaires ont cette impression de lenteur, d'incompréhension de votre part? Ce serait bien de...

Monsieur Ouellet, quand vous allez répondre, répondez aussi à cette deuxième question-là : pourquoi est-ce qu'ils ont cette impression-là?

M. LÉO OUELLET :

Est-ce que le son est bon, pour moi?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous entend.

M. LÉO OUELLET :

Bien, première des choses, on sait que les cours d'eau dans notre région, nous, de la MRC de L'Érable et Arthabaska, entre autres, les fonds de cours d'eau sont privés. Donc, lorsque... Là, il n'y a pas de programme de financement pour aider les producteurs à faire de la stabilisation de rive, donc si les producteurs veulent faire eux-mêmes de la stabilisation, ça prend une autorisation municipale, mais

étant donné les coûts extrêmement dispendieux, les producteurs, c'est très rare qu'ils vont s'avancer vers ce concept-là d'enrochement pour sécuriser leurs terres agricoles.

Malheureusement, dans le secteur, on l'a vu tantôt avec monsieur Lambert et autres spécialistes, dans le secteur numéro deux, ce secteur-là, il est très érodable et est inondable également. Donc, peu importe les stabilisations qu'on va faire dans ce secteur-là, on risque d'avoir des problèmes à long terme toujours, mais ça va coûter extrêmement cher de stabiliser ces bouts de rivière là. Par contre, il n'est pas impossible d'essayer de diminuer peut-être les débits de pointe, puis c'est un peu ce que, je pense, monsieur Lemay a vu, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de baisser les débits de pointe pour empêcher un peu l'érosion des rives, parce que c'est lorsqu'il y a des crues importantes que l'érosion est majeure. Et on sait que la stabilisation par végétaux, dans la rivière Bulstrode, ça ne fonctionne pas.

Donc, c'est vraiment des stabilisations qui sont massives, c'est des infrastructures, un peu comme monsieur Lemay disait tantôt, qu'il faut entretenir à long terme, à moyen terme, et c'est des coûts astronomiques pour les producteurs, les laisser à eux seuls. Donc, il faudrait qu'il y ait des compensations, ou aider les producteurs à soit se départir de ces terres-là qui sont très érodables, ou travailler avec peut-être des seuils ou des stabilisations de rive pour diminuer peut-être la pente du cours d'eau ou donner des... un peu avec le programme des milieux hydriques, milieux humides et hydriques, peut-être d'essayer de retrouver dans certains cas les anciens méandres qui pouvaient aider aussi peut-être à diminuer cette érosion-là.

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Monsieur Tremblay?

M. YVAN TREMBLAY :

Monsieur le président, j'aurais une réponse à deux niveaux à vous fournir. Tout d'abord, ce que monsieur avançait tout à l'heure dans son mémoire, c'est-à-dire de l'intervention à la pièce, par un agriculteur, en partie privée, en partie publique, mentionner qu'il y a des partages de responsabilité, monsieur Ouellet en a fait en partie état dans son propos qui vient de me procéder.

Dans le fond, tous les travaux, toutes les constructions, toute intervention dans un cours d'eau, ça nécessite une autorisation soit ministérielle ou municipale -- il y a quelques exemptions, là, qui sont prévues au niveau du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement -- ça, c'est des éléments qui sont mineurs, mais toute intervention jugée plus majeure nécessite, même à des fins... que ce soit des projets à des fins municipales, commerciales, industrielles, publiques ou à des fins d'accès public, sont assujetties à une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Ceci étant dit, ce qu'on a mentionné plus tôt dans la séance, c'est que le ministère est plus axé sur une approche globale sur la gestion dans le bassin versant, qui implique nécessairement un plan directeur de l'eau. Puis si on parle de financement, tout à l'heure je pense que j'aurais pu mentionner également ce point-là qui est plus précis sur un des programmes, qui cible justement le financement des programmes... des plans directeurs de l'eau, pardon, c'est-à-dire c'est le Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau, qui a une enveloppe globale de un million de dollars, pouvant traiter jusqu'à 22 projets, pour un montant maximum de 200 000 par projet. Donc, il y a un appel d'offres qui a été lancé à l'automne 2019.

Les projets qui peuvent être, on va dire, accueillis dans le cadre de ce programme-là doivent être mis en oeuvre, doivent être en oeuvre... doivent mettre en oeuvre, pardon, une action non débutée inscrite dans un plan directeur de l'eau, être liés à au moins un des enjeux de gestion intégrée des processus en eau, avoir obtenu une lettre d'appui de l'organisme de bassin versant ou d'une table de concertation régionale qui est concernée, permettre l'atteinte d'au moins un des deux objectifs suivants, qui est de favoriser une meilleure gestion de la ressource en eau et de protéger les milieux hydriques et les écosystèmes aquatiques. Donc ça, ce sont des critères généralement qui sont nécessaires pour rencontrer, avoir droit à ce genre de financement là, qui est toujours dans l'objectif global de gestion par bassin versant et par l'entremise des plans d'action qui ont été déjà initialement développés dans les plans directeurs de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Tremblay. Je veux rester toujours avec vous. Mais comme utilisatrice de l'eau du réservoir Beaudet, est-ce que la Ville de Victoriaville est-elle tenue d'inclure dans son projet de restauration du réservoir la restauration des berges et des sols du bassin versant en amont?

M. YVAN TREMBLAY :

Pour répondre à votre question : est-ce que la Ville était tenue ou non de l'intégrer? En bref, nous, ce qui nous a été présenté comme projet, c'est la restauration du réservoir. Donc nous, on analyse le projet qui nous est présenté dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale, et ça n'a pas été... en fait, cet aspect-là de redressement de cours d'eau ou d'intervention de stabilisation de berges n'ont pas été inclus dans le cadre du projet. Cependant, nous, l'approche qu'on préconise, c'est toujours, comme je vous disais un peu, l'approche globale, donc par l'intervention au sein du bassin versant.

Dans la directive qu'on a émise, en fait, en janvier 2016 à l'initiateur, qui est la Ville de Victoriaville, nous, on a demandé des éléments justement d'action, de justification, qu'est-ce qui a été fait en amont, toujours pour... dans une approche préventive et non curative d'un dragage récurrent au fil des années et des décennies. Donc nous, on a toujours été dans cette optique-là, c'est-à-dire de

demander quelles ont été les mesures qui ont été prises. On a parlé tout à l'heure de Prime-Vert, justement, ce sont des mesures qui ont été déjà détaillées par l'initiateur dans ses réponses qui nous ont été données. Il y a eu des éléments aussi qui ont été des investissements pour, bon, les haies brise-vent, les services-conseils, de génie-conseil, qui ont été donnés aux différents agriculteurs. Donc, il y a différents éléments qu'on a demandés comme ça, pour fournir justement quelles ont été les actions préventives qui ont été émises à l'échelle du bassin versant en amont.

Donc, les études aussi qui ont été présentées dans le cadre de la séance de ce soir ont aussi été demandées dans le cadre justement d'évaluations environnementales, dans la partie recevabilité de l'étude d'impact, pour justement avoir l'étendue, l'information de qu'est-ce qui est... quelle est l'approche la plus préventive qu'on peut avoir selon l'information qui est véhiculée. Donc, on a eu un peu les réponses qui ont été données par les différents intervenants, qui ont été les producteurs des études en question. Donc ça, ça faisait partie de ce qu'on a demandé puis qu'on a toujours eu comme approche globale dans la prévention à l'échelle du bassin versant. Donc, on a, par le biais de la directive, demandé ces éléments-là pour être certain que la meilleure approche, pour éviter de toujours avoir des interventions récurrentes dans le dragage du bassin du réservoir Beaudet, soient évitées le plus possible.

Donc, il y a des solutions qui sont encore en discussion, les études qui ont été déposées ont été faites *a posteriori* de la, on va dire, de la recevabilité de l'étude d'impact, qui ont été faites en... on s'était donné jusqu'à... de janvier jusqu'à avril 2020, donc il y a encore des études qu'il reste à analyser, il y a l'étape d'acceptabilité environnementale qui est en cours, à notre ministère, qui va voir quelles sont les approches possibles pour justement avoir dans l'esprit du plan de gestion par bassin versant, toujours dans cette optique-là, qu'est-ce qui peut être fait à l'échelle du bassin versant pour diminuer ces apports-là dans le réservoir Beaudet.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. YVAN TREMBLAY :

Donc, c'est un peu la dynamique, là, qu'il reste encore à finaliser dans l'analyse des études, des conclusions qui ont été apportées ce soir. Ça se poursuivra, là, dans les prochaines semaines, les prochains mois. Et il y a des discussions, d'autres questions qui peuvent être reposées à l'initiateur de projet pour justement voir avec lui qu'est-ce qui est possible de faire en amont. Donc, ce n'est pas encore terminé, cette analyse-là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, on comprend qu'il y a encore des solutions qui sont à l'étude, mais est-ce qu'on pourrait envisager que dans ces solutions-là, parmi ces solutions, comme solution complémentaire, qu'on intègre par exemple la restauration des berges et des sols, est-ce que c'est envisageable, ou les solutions qui sont actuellement à l'étude ne considèrent pas du tout ces deux volets-là?

M. YVAN TREMBLAY :

Bien, ce qui a été mentionné dans les conclusions un peu de l'étude de CIMA à l'effet que les pourcentages de réduction de sédiments... ou d'apports sédimentaires seraient, mettons... ça, on parlait tout à l'heure de restauration de berges ou de redressement ou, bon, de seuil en rivière, c'est des éléments qui ont été abordés dans l'analyse des études de CIMA, entre autres, et qui révèlent que ces interventions-là ne régleraient pas le problème de façon définitive. Donc nous, on regarde ces éléments d'information là, et c'est là-dessus que les avis d'experts à l'intérieur du ministère de l'Environnement pourront se pencher pour évaluer si d'autres discussions ou d'autres solutions pourraient avoir lieu.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est fini du côté du MELCC ou?

M. YVAN TREMBLAY :

Madame Nault voudrait apporter un complément de réponse, Monsieur le président.

Mme ISABELLE NAULT :

Oui, j'aurais un petit complément d'information. En fait, là, l'autorisation gouvernementale s'adresse à un initiateur de projet. Dans ce cas-ci, il s'agit de la Ville de Victoriaville. Puis on ne peut pas, par le biais de l'autorisation gouvernementale, exiger des mesures pour lesquelles l'initiateur n'aurait pas juridiction. Donc nous, dans le cadre de l'étude d'impact, effectivement, comme vient de vous expliquer monsieur Tremblay, nous avons demandé des études complémentaires, qui étaient à l'extérieur de son territoire de juridiction, pour bien baliser, avoir les éléments nécessaires pour pouvoir juger de la raison d'être du projet. Donc, effectivement, dans l'approche par bassin versant, nous voulons savoir : est-ce qu'il y a des actions qui sont mises en place en amont pour éviter, comme vous l'a dit monsieur Tremblay, un dragage récurrent au niveau du réservoir? Toutefois, comme je vous dis, le gouvernement ne peut pas imposer à un initiateur de projet des mesures pour lesquelles il n'a pas juridiction, pour la simple raison qu'il ne pourrait pas les appliquer.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci, madame Nault.

J'aimerais aller du côté de madame Dauphin, par rapport à la même question.

Mme KARINE DAUPHIN :

Oui, c'est ça. En fait, je veux répondre au ministère de l'Environnement concernant l'action dans le bassin versant. Peut-être que je pourrai faire une petite présentation du portrait, finalement, du plan directeur de l'eau, puis comment est-ce que COPERNIC intervient aussi dans tout ce que le ministère vient de dire.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez une présentation?

Mme KARINE DAUPHIN :

Oui. O.K.

LE PRÉSIDENT :

Juste après la présentation, on fera une très courte pause, d'à peu près dix minutes, et on reviendra.

**PRÉSENTATION DE L'ORGANISME DE CONCERTATION POUR L'EAU
DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE NICOLET (COPERNIC)**

Mme KARINE DAUPHIN

Mme KARINE DAUPHIN :

Merci, Monsieur le président. Est-ce que... je pense que vous voyez ma présentation?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme KARINE DAUPHIN:

Parfait. Donc, on était... Est-ce que vous voyez aussi mon curseur? Je ne sais pas comment on fait.

LE PRÉSIDENT :

Oui, on le voit, on le voit, tout.

Mme KARINE DAUPHIN :

Donc nous, en fait, c'est ça, on est un organisme de bassin versant, donc nous, l'objectif, évidemment, c'est d'assurer une gestion intégrée de l'eau par bassin versant, et on était parti au départ avec notre... c'était : « Tous pour la rivière Bulstrode, la rivière Bulstrode pour tous ». Donc l'objectif, c'était que tout le monde se réapproprie la rivière Bulstrode dans l'ensemble du bassin versant. Donc, un petit portrait, en fait, du bassin versant assez rapidement, hein.

Donc, la rivière Bulstrode, en fait, elle prend sa source en Chaudière-Appalaches, à Saint-Fortunat, elle continue dans la ville de Victoriaville, dans laquelle on a posé un seuil pour en faire le réservoir Beaudet, et elle se jette ensuite dans la rivière Nicolet, ici, à Saint-Samuel. Donc nous, on travaille seulement dans la partie amont du bassin versant, en amont du réservoir Beaudet. Donc, il y a 56 kilomètres de rivière, pour une superficie de 337 kilomètres carrés, puis une population à peu près de 5 600 habitants.

Donc, si je reviens sur le bassin versant en amont du réservoir Beaudet. Donc, au niveau politique, vous voyez qu'il y a 12 municipalités, trois MRC, donc deux régions : Chaudière-Appalaches, et tout le reste, c'est Centre-du-Québec, avec des proportions, MRC Arthabaska, MRC de L'Érable, 40 % à peu près, puis MRC des Appalaches, 18 %.

Le caractère physique. Donc, la topographie est très importante, hein, dans la rivière Bulstrode. Donc, on voit toute la partie amont... ici, c'est le barrage, le fameux barrage de Sainte-Sophie. Donc toute la partie amont est pas mal accidentée. Donc là, on se retrouve dans la partie au début des Appalaches, et on retrouve une partie aval qui est plutôt plane, donc on voit les degrés qui sont assez faibles. Donc, on a vraiment une partie ici qui est accidentée, avec une cassure très stricte, et on a ensuite la partie aval qui est donc les basses-terres du Saint-Laurent, et donc de faibles pentes. Et donc, évidemment, ça régie le type de l'occupation du sol. Donc, on remarque effectivement dans la partie amont, on a plutôt une occupation forestière, donc c'est normal, c'est plutôt accidenté, et dans les terres qui sont riches des basses-terres du Saint-Laurent, on a plutôt de l'agriculture, mais au total, dans le bassin versant, on a quand même 56 % de forêt en occupation du territoire et 38 % en agriculture.

Puis là, on voit les principaux tributaires de la rivière Bulstrode, qui ont aussi un rôle très important en termes de débit. Ça, peut-être que monsieur Aubert Michaud de l'IRDA pourrait parler de l'hydrologie aussi. Donc ça, je vais vite, parce qu'on en a... madame Biron en a parlé.

Donc nous, en fait, là, COPERNIC, comment on intervient là, c'est vraiment en termes d'assurer une gestion intégrée de l'eau par bassin versant, et donc, on est parti d'un problème, d'un enjeu, qui est l'érosion, on en parle vraiment depuis tout à l'heure. Donc nous, on est parti de l'érosion, qui est, en plus, la problématique de sédimentation du réservoir Beaudet, et donc nous, notre objectif, c'est de dire : est-ce qu'on peut réduire cette fameuse érosion pour qu'on puisse répondre à des enjeux au niveau agricole, parce que les agriculteurs perdent des terres, ils ne peuvent pas enrocher non plus, et en même temps, si on diminue l'érosion, est-ce qu'on peut diminuer aussi l'envasement du réservoir? Donc nous, l'objectif, c'est de diminuer, finalement, le sédiment qui arrive au réservoir, pour qu'on ait peut-être un curage qui serait moins récurrent.

Donc, notre réflexion, elle repose donc sur vraiment un enjeu qui est national, c'est tout ce qu'on a fait de l'occupation du territoire, avec le ruissellement, on a eu, ces dernières décennies, une augmentation du ruissellement, une augmentation du drainage. Donc nous, tout reposait sur cette question-là, sur la diminution des débits de pointe. Donc, est-ce qu'on peut diminuer ces débits de pointe étant donné que c'est eux, finalement, qui créent de l'érosion? Et donc, on est parti d'un slogan qui provient du Vermont, c'est : est-ce qu'on peut ralentir, étendre et infiltrer l'eau dans l'ensemble du bassin versant puis qu'on puisse réduire nos débits de pointe? Et, évidemment, en tenant compte des changements climatiques, parce qu'on s'attend à avoir plus de débits de pointe avec les changements climatiques.

Donc, nos solutions, c'était d'avoir un plan d'action qui est préventif et durable, et surtout qui implique l'ensemble des acteurs du bassin versant, qu'on ait un plan d'action qui soit commun. Donc, c'était d'attirer l'attention de tout le monde et de répondre à tous les enjeux dans le bassin versant. Et, très important, c'était de s'appuyer sur les savoirs vérifiables donc des riverains, parce qu'eux aussi, ils ont une très bonne connaissance du cours d'eau et des problématiques, donc c'est vraiment intégrer leurs propos dans notre plan d'action, des professionnels et des scientifiques, pour pas qu'on se trompe dans... justement, dans notre planification d'action, et c'est ce fameux plan d'action là qui va... qui diminuera, on espère, le débit de pointe et diminuer aussi les enjeux dans tout le bassin versant, dont l'apport en sédiments dans le réservoir Beaudet. Donc, ce serait des actions qui se font en milieu forestier, en milieu agricole et en milieu urbain, en tenant compte beaucoup des tributaires.

Donc là, c'est notre projet-pilote qu'on a déposé, là, essayer des actions dans deux bassins... dans deux sous-bassins versants prioritaires, pour savoir l'impact des actions sur la diminution du débit de pointe et sur l'apport en sédiments, mais aussi sur la rivière Bulstrode, comme en a parlé Léo Ouellet tout à l'heure, est-ce qu'on pourrait reconnecter justement des anciens méandres, est-ce qu'on peut appliquer des espaces de liberté, et cetera.

Donc, voilà... donc, je réponds vraiment au ministère en disant : on a vraiment un plan d'action, et dont le but est effectivement d'essayer de diminuer cet apport en sédiments dans le réservoir Beaudet.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Dauphin, et merci aussi à monsieur Ghislain Boulanger, dont le mémoire nous a permis d'explorer ces différents enjeux-là.

Donc, nous allons prendre dix minutes de pause, nous reviendrons à 22 h 16 très exactement.
Merci.

22 H 06 - SUSPENSION DE LA SÉANCE
22 H 16 - REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

Nous allons reprendre, donc, nos travaux.

J'ai encore... Est-ce que je peux voir la liste? J'ai encore une personne qui va présenter son mémoire, monsieur Luc Lemieux, que je vais inviter tout à l'heure. Je pense que c'est la dernière personne que nous allons prendre ce soir, pour écouter le mémoire, et demain, nous allons reprendre nos travaux avec sept personnes qui sont déjà inscrites dans le registre.

Alors, monsieur Lemieux, vous nous entendez?

PRÉSENTATION D'UN MÉMOIRE
M. LUC LEMIEUX

M. LUC LEMIEUX :

Oui, je vous entends très bien.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous invite à présenter votre...

M. LUC LEMIEUX :

Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. LUC LEMIEUX :

Bon. Bonsoir, mon nom, c'est Luc Lemieux.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

M. LUC LEMIEUX :

Je suis président du Club... Bonsoir. Je suis président du Club auto-neige des Bois-Francis à Plessisville. J'ai déposé un mémoire le 11 juin dernier. Ce n'est pas... je ne discuterai pas intégralement du mémoire que j'ai déposé, mais juste d'une portion, pour faire assez court.

Nous, on a un sentier régional qui longe la rivière Bulstrode, la 538. Ça nous cause un préjudice, mais jamais aussi grand que ceux qui sont causés aux riverains, en particulier les agriculteurs.

En fin de semaine passée, j'ai été visiter ce que causait l'érosion, avec un riverain qui me l'a expliqué selon son point de vue. J'ai été visiter l'érosion causée sur la Bulstrode, justement à l'endroit où est-ce que, potentiellement, dans un an ou deux, on va perdre notre sentier de motoneige. On a déjà des développements de faits avec le ministère du Transport du Québec. Évidemment, notre sentier, à un moment donné, vient longer la route 263, qui appartient au MTQ. Cette route 263 est tout près du rang Lizotte, est tout près d'un petit pont aussi où est-ce qu'il y a un ruisseau qui vient se déverser dans la rivière. Nous, dans quelques années... Il y a trop d'érosion, et cette érosion-là, elle est très, très impressionnante, là, on parle d'à peu près 25, 30 pieds, un précipice d'à peu près 25, 30 pieds de haut, juste... c'est-à-dire, le niveau de la route est à peu près à 25, 30 pieds de haut par rapport au niveau de l'eau de la rivière, et du côté de l'asphalte à aller à ce précipice-là, je dirais qu'il y a à peu près 20, 25 pieds, donc prochainement, là, il va... s'il n'y a pas de correctifs de faits, la route va s'effondrer. Ce qui fait que le ministère des Transports, le MTQ, ont vraiment l'intention de faire une correction là, probablement de l'enrochement, pour un montant d'à peu près 300 000 \$. Il y a deux projets à l'étude, soit 300 000 \$ pour corriger la situation pour la route, ou peut-être un million -- c'est les chiffres approximatifs -- un million, s'ils considéraient le sentier de motoneige qui passe là, donc ils doivent faire

un accotement un peu plus large.

Moi, je voudrais rappeler, humblement, que la motoneige crée des retombées économiques de 3 270 000 000, annuellement seulement, au Québec et puis j'avais déjà lu dans le passé qu'il y avait des revenus nets pour le gouvernement d'environ 400 millions de dollars, donc on parle que le gouvernement est très intéressé à ce que le côté touristique qui est créé par la motoneige, de tous les clubs de motoneige du Québec, continue d'exister.

Comme le mentionnait tantôt monsieur Cédric Allaire, ce qu'on se rend compte, c'est que quand il y a des restructurations des berges à faire, le ministère des Transports, ils ont le feu... pas le feu vert, mais ils ont beaucoup de facilités à mener -- à faire ces projets-là, et ce que je trouve énormément de valeur, c'est surtout les riverains, et probablement nous autres, le club de motoneige, qu'on perdrait environ 26 kilomètres de sentier, ce sentier-là qui longe la rivière, qui est un sentier régional, qui est un sentier de moyenne importance. Il y a trois importances au Québec : il y a les locales, les régionales, les provinciales. Donc, c'est de moyenne importance, c'est quand même un très bon sentier, qui est assez sollicité, donc on va probablement le perdre si le MTQ ne prend pas de décision de, effectivement, mettre un peu plus d'argent que nous, on fournit déjà à la hauteur de 400 millions pour le gouvernement, pour nous permettre de continuer à passer sur le bord de la rivière.

Ça résume mon... ma revendication et puis ce que je voulais transmettre au BAPE.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lemieux. J'aimerais profiter de votre revendication, comme vous l'avez appelée, pour poser une question quand même à l'initiateur.

Je sais qu'on en a déjà quand même beaucoup parlé, mais il y a une des études qui avaient été faites, l'étude surtout de Marquis et Tremblay, et qui, en parlant de l'option de dragage que vous avez envisagée, que vous avez appelée durable, on l'a vue tout à l'heure dans votre présentation, trouve que c'est, oui, c'est une solution qui est envisageable, mais qui n'est pas durable. Mais pourquoi est-ce que votre choix n'a pas tenu compte de cette conclusion-là, de la conclusion de cette étude?

M. JOËL LAMBERT :

Oui, bonjour. Oui, donc on parle d'une étude qui avait été faite, je crois, en 2013.

LE PRÉSIDENT :

2014.

M. JOËL LAMBERT :

2014. Donc, on était vraiment, à cette époque-là, dans un mode de pensée où est-ce qu'on voulait faire un plan de gestion par bassin versant, comme on a parlé tout à l'heure, puis essayer vraiment de... on était dans l'idée qu'on était capable, à l'époque, de faire tout plein de mesures dans le bassin, et puis que ces mesures-là seraient capables de faire en sorte que notre sédimentation arrête dans le réservoir Beaudet à long terme, donc on aurait vraiment une diminution, voire on n'aurait plus de dragage à faire dans notre réservoir à long terme.

Par la suite, il y a eu plusieurs autres études, comme je l'ai mentionné par la suite, et toutes les autres études ont mentionné que : qu'on fasse un petit peu n'importe quoi dans notre bassin, on avait besoin quand même de notre projet du réservoir Beaudet.

Donc, on était parti vraiment d'une logique de régler la problématique à la source à, par la suite, dans notre... la dernière étude... nos dernières réponses dans les études d'impact, au lieu de parler d'un plan de gestion par bassin versant, là on était beaucoup plus ciblé, puis ce qu'on avait proposé, c'était plutôt de faire un projet dans un sous-bassin, dans un petit ruisseau, essayer d'aller faire toutes les mesures qu'on peut faire. Donc, c'est le projet dont parlait tout à l'heure madame Dauphin de COPERNIC.

Donc, il y a eu une demande de subvention, pour aller vérifier l'effet de ces mesures-là à plus petite échelle, dans un plus petit bassin, et sur la sédimentation du réservoir Beaudet. Mais par la suite est arrivé, c'est ça, toutes ces dernières études-là qui ont montré que, en fait, dans le bassin, il n'y a pas vraiment de solution pour éliminer notre ensablement, et ce qui fait en sorte que, pour nous, notre projet du réservoir Beaudet est très durable, parce qu'on vient faire l'entretien de notre volume d'eau qu'on a besoin, donc de notre infrastructure qui nous permet d'avoir un volume d'eau disponible en tout temps, on vient en faire l'entretien annuel, donc on vient enlever les sédiments qui rentrent à chaque année.

LE PRÉSIDENT :

Mais la vision de ce projet d'entretien de voir à long terme, comment est-ce que vous l'insérez dans une optique de développement durable, notamment si on prend le rapport coût bénéfice, social, environnemental et économique?

M. JOËL LAMBERT :

En fait, on n'a pas vraiment d'autres choix que de draguer. On ne peut pas laisser aller notre réservoir. Si on le laisse aller, c'est l'approvisionnement de la ville de Victoriaville, l'approvisionnement en eau potable de la ville de Victoriaville qui est en jeu. Donc, du point de vue social, on a absolument besoin de notre eau potable à Victoriaville.

Du point de vue économique, c'est notre projet qu'on a trouvé qui était le plus rentable pour atteindre nos buts, et du point de vue technique aussi.

T'sais, c'est vraiment un projet qui nous permet d'atteindre nos objectifs à moindre coût possible, puis qui est prévu aussi avec la vision à long terme. Donc, on a la vision de ne pas faire un gros dragage actuellement, puis après, attendre que ça se remplisse puis refaire des infrastructures plus tard, pour revenir redraguer. C'est qu'on va y aller tranquillement, donc on va faire un dragage... un plus gros dragage au début. Par la suite, on va faire des plus petits dragages pour maintenir le volume, donc on va avoir des impacts environnementaux moindres à chaque fois qu'on va faire nos plus petits dragages à chaque fois.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Dans votre addenda, à l'étude d'impact, on parle, là, du PR5.2, à la page 16. Vous mentionnez que :

« Puisque les installations de l'usine de déshydratation pourront traiter 35 000 mètres cubes de sédiments par année et que le dragage d'entretien devra retirer 16 000 mètres cubes de sédiments par année, il sera possible de faire le dragage d'entretien aux deux ans plutôt qu'à chaque année. »

Quels seraient, selon vous, les avantages et les inconvénients à diminuer la fréquence des dragages d'entretien?

M. JOËL LAMBERT :

Bien là...

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi l'option que vous favorisez?

M. JOËL LAMBERT :

Bien, plus... ça, c'était une option qui était soulevée, qui était plutôt théorique. Ce qu'on voit avec l'avancement de la conception, parce qu'en parallèle...

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous voulez dire, l'option aux deux ans est une option théorique, c'est ça?

M. JOËL LAMBERT :

Oui. Donc, si je continue, on en train, en parallèle à nos autorisations environnementales puis aux audiences du BAPE, on est en train de continuer notre conception du projet, donc on est en train de faire les plans et devis finaux, puis ce qu'on voit, c'est que la machinerie qu'on va acheter et qu'on va mettre dans notre usine de déshydratation des sédiments, bien, c'est une machinerie qu'on ne peut pas laisser ne pas fonctionner pendant deux ans. On a de l'entretien à faire, puis on est mieux... c'est comme une auto, là, on ne peut pas la laisser -- on est mieux de ne pas la laisser dans la cour deux ans, on est mieux de la faire fonctionner un petit peu à chaque année pour ne pas qu'elle se détériore. Donc, c'est dans cette optique-là que, pour nous, c'est beaucoup plus optimal de le faire à chaque année, un plus petit dragage, qui aurait moins d'impact, que d'en faire un à tous les deux ans qui aurait un plus gros impact, et... pour entretenir notre machinerie puis faire en sorte qu'elle fonctionne au moins une fois par année.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci.

Monsieur Tremblay, pour le MELCC, est-ce que vous êtes du même avis que la Ville sur ce volet-là, le dragage annuel?

M. YVAN TREMBLAY :

Pour vous répondre, Monsieur le président, le projet n'est pas encore terminé, il reste l'analyse environnementale qui est à finaliser, donc le projet peut encore changer, il y a des solutions à la lumière des résultats, des études qui ont été déposées et de l'information véhiculée, entre autres ce soir, et à travers ces études-là. Nous, ce sont des sources d'informations qui nous permettront de voir s'il y a d'autres alternatives, justement pour distancer ces dragages-là ou minimiser l'approche de dragage récurrent, soit sur une année ou deux années. Nous, notre approche, c'est d'éviter le plus possible de retourner dans le cours d'eau ou dans le réservoir pour y faire des dragages. Donc, on va travailler dans cette optique-là dans le cadre de l'analyse environnementale pour trouver des avenues possibles pour juste... dans cette direction-là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Oui, bien justement, j'allais en venir là aussi, parce que quand on regarde le PR 5.5, à la page 42, vous mentionnez que : « Le dragage récurrent en milieu hydrique n'est pas préconisé par le ministère », et qu'il faut vraiment baliser cette activité-là et s'assurer qu'elle va être effectuée dans un cas d'absolue nécessité. Et j'aimerais demander : est-ce que, au regard du dossier que vous avez aujourd'hui et tout ce que vous avez entendu et toutes les questions qui sont à l'étude, est-ce qu'on

serait... on pourrait dire qu'on est dans un cas d'absolue nécessité, concernant le réservoir, pour aller vers ce que vous avez appelé le dragage récurrent? Est-ce qu'on est vraiment dans un cas d'absolue nécessité?

M. YVAN TREMBLAY :

Il est encore trop tôt pour le dire, du fait que les études qui ont été déposées sont encore récentes, donc la consultation des experts est en ce moment en cours, donc c'est à la lumière de ces expertises-là qu'on pourra voir jusqu'où on peut aller dans la diminution de la récurrence des dragages. Comme vous avez mentionné, c'est effectivement la position qu'on avait lors de la recevabilité de l'étude d'impact et ce qu'on a communiqué à l'initiateur dans l'évaluation des solutions, toujours dans l'optique d'éviter les dragages récurrents. Donc, le ministère va statuer à savoir, au fil... dans le cadre de l'analyse environnementale, statuer quelles sont les solutions envisageables pour diminuer le plus possible les interventions de dragage récurrent dans le réservoir.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Tout à l'heure, on a parlé de la durabilité du projet. Est-ce que vous êtes d'accord avec la conclusion de l'initiateur en ce qui concerne la durabilité du projet, là, justement sur ce point?

M. YVAN TREMBLAY :

Si on parle de la durabilité, c'est sûr que les actions de dragage récurrent sont contraires à la durabilité, c'est-à-dire que d'aller toujours rejouer dans... d'aller retravailler, d'aller refaire des travaux de dragage dans le cours d'eau, ça ne nous confère pas un aspect durable, dans le sens qu'on doit toujours retourner dans le cours d'eau. Donc, c'est pour ça que nous, on va préconiser, dans le cadre de l'analyse environnementale, à éviter cette avenue-là pour toujours avoir le moins d'intervention, pour que justement que le milieu soit le moins affecté possible.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Tremblay.

J'aimerais entendre madame Désilets, MRC d'Arthabaska, sur ces deux éléments.

Mme PASCALE DÉSILETS:

Bonjour. Bien, dans le fond, je voudrais juste revenir. Il faut peut-être faire attention, je crois que la Ville de Victoriaville a vraiment besoin de son dragage, elle doit faire le dragage. Je pense qu'il faut le prendre comme deux projets séparés. La Ville a besoin, pour sa réserve d'eau potable, de vraiment faire

la partie du dragage du réservoir. Ça n'empêche pas qu'en amont il faut faire des interventions, et ça, je pense que c'est deux projets qui doivent être un peu distancés : il y a le projet de la Ville, qui est à la Ville, mais il y a le projet des MRC qui traite justement... puis les projets que madame Dauphin vous a présentés tout à l'heure, c'est vraiment les problématiques en amont qu'on peut regarder.

La seule contrainte... tantôt, vous avez fait mention pendant l'audience, Monsieur le président, que : pourquoi que les citoyens avaient l'impression que ça n'avancait pas pour le projet en amont du bassin? En réalité, c'est... tout est une question de financement, là, actuellement. C'est qu'on attend des financements... on attend de trouver le financement disponible pour pouvoir mettre des actions en place dans le réservoir, dans des sections. Il faut... on est rendu à un stade où est-ce qu'il faudrait faire des essais erreurs un peu, là, d'actions, à savoir lesquelles qui ont un impact sur la diminution puis qui pourraient avoir un impact sur l'érosion des berges, aussi.

Donc, à ce moment-là, c'est... je pense qu'il faut prendre deux... un peu, les deux projets sont communs parce que c'est le même résultat *finaux* qu'on veut atteindre, mais il faut quand même distancer. Le projet en amont, c'est un projet plus qui appartient aux MRC avec l'organisme de bassin versant, la Ville est contributive aussi à cet effet-là, mais je crois qu'effectivement il ne faut pas négliger que la Ville de Victoriaville a quand même besoin du dragage du réservoir, là. Il faudrait juste... je voulais juste apporter cette nuance, peut-être, ou d'éclaircissement.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Désilets, pour ces éclaircissements.

J'aimerais aussi remercier monsieur Luc Lemieux pour la présentation de son mémoire.

Et voilà qui fait le tour de la question de cette soirée.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un sondage afin d'évaluer la qualité de nos services pour mieux répondre à vos besoins. C'est la deuxième fois que nous procédons de cette façon, par Internet, pour nos séances de consultation. Nous demeurons toujours à l'affût des meilleurs moyens pour vous joindre et vous faire participer, alors n'hésitez pas à partager vos commentaires avec nous. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir dans notre site Web sur la page concernant ce dossier, et je remercie tous les participants à cette séance, les citoyens, les organismes, les personnes-ressources et l'initiateur et son équipe.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente fin de soirée, et je vous donne rendez-vous demain, à 19 h 30.

M. YVAN TREMBLAY :

Monsieur le président, si vous permettez.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. YVAN TREMBLAY :

Est-ce que le ministère de l'Environnement doit être présent pour les travaux demain, à 19 h 30?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. YVAN TREMBLAY :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Toutes les personnes-ressources sollicitées seront là, parce que les questions reviennent, et comme je l'ai dit tantôt, il y a encore sept personnes qui sont au registre, et des questions peuvent revenir sur lesquelles on voudrait bien avoir votre éclairage.

M. YVAN TREMBLAY :

D'accord.

M. JOËL LAMBERT :

Monsieur le président, une question de mon côté aussi.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. JOËL LAMBERT :

Est-ce que c'est le cas pour tous nos experts du côté initiateur, est-ce qu'ils doivent être présents aussi?

LE PRÉSIDENT :

Comme je ne peux pas présumer déjà des questions qui vont être posées, je pense que tous les acteurs qui sont impliqués dans le processus de cette soirée devront quand même être là, connectés d'une manière ou d'une autre, pour que si la question les interpelle, qu'ils puissent promptement répondre, oui.

M. JOËL LAMBERT :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon? Ça fait le tour?

Merci, bonne soirée à vous et à demain, 19 h 30.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H 35

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 JUIN 2020, À 19 H 30

Nous, soussignées, ISABELLE GOYETTE et ROXANNE VEILLEUX, sténographes officielles, déclarons sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

Isabelle Goyette
Isabelle Goyette, s.o.

Roxanne Veilleux
Roxanne Veilleux, s.o.